This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LA RÉFORME

FRANÇAISE

ED. RAOUX

CENTRAL

SUISSE ET ÉTRANGÈRE

MIN-DIDOT

EL DU COMITÉ CENTRAL

S

ISE FIRMIN-DIDOT

INSTITUT DE FRANCE

, 56

SCIENTIA
OF THE
MICHIGAN

840.52
D557r

36

REMARQUES SUR LA RÉFORME

DE

L'ORTOGRAFIE FRANÇAISE

840.52
E557r

REMARQUES SUR LA RÉFORME

DE

L'ORTOGRAFIE FRANÇAISE

ADRESSÉES A M. ÉD. RAOUX

PRÉSIDANT DU COMITÉ CENTRAL

DE LA SOCIÉTÉ NÉOGRAFIQUE SUISSE ET ÉTRANGÈRE

PAR

AMBROISE FIRMIN-DIDOT, 1790 - 1876

EN

RÉPONSE AU PROGRAME OFICIEL DU COMITÉ CENTRAL

PARIS

TIPOGRAFIE D'AMBROISE FIRMIN-DIDOT

IMPRIMEUR-LIBRAIRE DE L'INSTITUT DE FRANCE

RUE JACOB, 56

1872

Librarian
Champion
10-3-23
9009

A M. ÉD. RAOUX

DOCTEUR EN FILOSOFIE, MEMBRE DE L'INSTITUT GENEVOIS, PRÉSIDANT DU COMITÉ CENTRAL DE LA SOCIÉTÉ NÉOGRAFIQUE SUISSE ET ÉTRANGÈRE.

Monsieur le Présidant (1),

Dans ma lettre du 31 août 1871, je vous remerciais de l'envoi que vous aviez bien voulu me faire du « *Programe ofi-* « *ciel de la nouvèle ortografe*, *adoptée en* 1870 *par le comité* « *santral* (sic) *de la Société néografique suisse et étranjère et par* « *pluzieurs néografes de la Belgique et de la France* », et je vous témoignais toute ma satisfaccion de voir qu'après être partis d'un point de vue tout à fait *radical*, les comités de la Suisse et de la Belgique s'étaient successivemant raprochés du résultat que tant de bons esprits cherchent à obtenir depuis plusieurs siècles. Cepandant je ne vous dissimulais pas que les réformes du *Programe* dépassaient de beaucoup les proposicions que j'avais exposées dans mes *Observations sur l'orthographe ou ortografie française* (2).

Dans ce *Programe oficiel*, *résultat d'une étude colective*

(1) On écrit : *prétendant, ascendant, assaillant, assistant, correspondant, étudiant, descendant, constituant, croyant, desservant, gérant, médisant*, *mourant*, etc. (Voy. mes *Observations sur l'ortografie française*, p. 68-71). Sur la nombreuse série de ces mots, quinze seulemant font eccepcion ; *président* est l'un d'eux. Pour quelle raison?

(2) *Ortografie* doit être substitué à *orthographe*, conformémant à nos anciens diccionaires dès 1420, et come un grand nombre de grammairiens l'ont proposé. Baïf, Ronsard et bien d'autres en avaient doné l'example, et, même de nos jours, ils ont eu des imitateurs. Dans sa *Grammaire*

qui a duré plusieurs anées « le comité central faisait un apel aux homes compétants pour intervenir afin de le remanier et le compléter ».

C'était un devoir pour moi de répondre à cet apel et de vous adresser mes observacions, en vous priant de vouloir bien les soumettre aux divers comités de la Suisse et de la Belgique ainsi qu'à tous ceux qui concourent avec tant de zèle à faciliter et propager de plus en plus l'étude de la langue française (1).

Vous avez bien voulu, Monsieur le Présidant, soumettre ces observacions au Comité central et à plusieurs membres de l'Institut genevois réunis au congrès de Lausanne, et dans la lettre, en date du 3 août 1871, que vous m'avez fait l'honeur de m'adresser, vous me comuniquez le résultat de vos délibéracions; mais, malgré ma gratitude pour la confiance qu'on veut bien me témoigner, permettez-moi de décliner la part oficièle dont il y est question. Elle dépasserait de beaucoup mes intancions, mon pouvoir et ma posicion eccepcionèle d'imprimeur de l'Académie française. D'ailleur, ainsi que j'ai eu l'honeur de vous le dire dès le comancemant,

comparée, M. Egger regrète que l'on n'écrive pas ce mot come au seizième siècle, *ortografie*, et il l'emploie ainsi écrit dans son *Histoire des théories grammaticales de l'antiquité*. Dans plusieurs livres de grammaire, on s'indigne égalemant contre ce barbarisme. On ne dit pas une *cacografe*, mais une *cacografie*; *une télégrafe*, mais *une télégrafie*; *une ortodoxe*, *une géografe*, *une litografe*, mais *une ortodoxie*, *une géografie*, *une litografie*. Il faut donc distinguer la chose de la persone. Je possède dans ma bibliothèque un traité d'*ortografie* du sieur de Palliot, secrétaire ordinaire du Roi; Paris, 1608, in-4°, où l'auteur s'intitule ainsi : *le Vray Orthographe françois*; de même un auteur, écrivant un livre touchant la *tipografie*, se désignerait sous le titre de *le Vrai Tipografe*.

P. Corneille et beaucoup d'autres écrivent *ortographe*, jujant qu'il sufisait pour ce mot come pour *rythme*, etc., de ne laisser qu'une seule marque de son étimologie grecque.

(1) *Observacions de Ambroise-Firmin Didot sur l'écrit intitulé* : « Pro« grame oficiel de la nouvèle ortografe adoptée en 1870 par le Comité santral « (*sic*) de la Société néografique suisse et étranjère et par pluzieurs néografes « de la Belgique et de la France. » *Seconde édicion. Paris*, 1871, in-12, 32 pp.

je dois, à mon âge, me borner à doner des conseils; c'est un rôle bien autremant facile que celui de législateur, surtout en fait d'ortografie.

Tant que l'Académie française ne s'était pas prononcée et qu'il ne s'agissait que des préliminaires d'une nouvèle édicion de son Diccionaire qu'elle prépare, mon désir et même mon devoir étaient de lui soumettre les modificacions et amélioracions que je croyais utiles; et j'espérais qu'à l'example de ses prédécesseurs qui, dans les édicions successives de leur Diccionaire, avaient aporté dans l'ortografie de si notables changemants, elle suivrait la même voie, et, revenant aux principes de notre anciène ortografie nacionale, se raprocherait de la simplicité des autres langues néolatines, nos sœurs : l'italien, l'espagnol et le portugais.

Mais l'Académie, tout en aportant de nombreuses amélioracions et addicions dans la partie littéraire, n'a voulu acueillir que de faibles modificacions en ce qui touche à l'ortografie, ne voulant pas déroger à cette maxime : *qu'elle devait se borner à constater l'*USAGE.

Mais comant sortir de ce cercle vicieux où l'Académie veut se renfermer, puisque c'est elle qui consacre cet *usage* par l'autorité dont elle jouit, à si juste titre? Son Diccionaire, devenu la règle et le code auquel chacun obéit, va, dans la nouvèle édicion qu'elle prépare, confirmer encore plus, et pour un temps indéfini, les imperfeccions et les anomalies de notre ortografie. C'est donc à la Suisse et à la Belgique, libres de se soustraire à ce joug auquel l'habitude nous a façonés, de prandre l'iniciative, à l'example de la Hollande aux seizième et dix-septième siècle.

C'est aussi contre cette doctrine sur l'*usage* que se sont prononcés les nombreux comités réçamant formés en France dans le but de ramener notre ortografie à plus de simplicité. Jusqu'à présant les éforts avaient été isolés; maintenant une force de coésion acquiert de jour en jour plus de

poids; la nécessité a forcé de recourir à l'associacion. Parmi tant d'écrits publiés réçamant sur ce sujet qui intéresse le présant et l'avenir, je me bornerai à ce passage d'un écrit intitulé : *La Réforme de l'orthographe française d'après M. Firmin Didot* (1). « L'usage seul, croyait-on, était appelé avec le « temps à corriger tout ce qu'il y a d'anormal dans notre or- « thographe; mais l'usage est un vieux routinier qu'on ne peut « plus invoquer dans notre siècle de vapeur et d'électricité. « Aussi, au lieu d'attendre que cet usage *au pas tardif et lent*, « comme les bœufs du poëte, vienne jeter un peu d'ordre dans « ce chaos, les linguistes s'occupent depuis quelque temps de « déblayer le terrain d'un seul coup et d'opérer sur-le-champ « les réformes désirées. A la nouvelle du projet présenté par « M. Didot, un grand nombre de comités se sont aussitôt formés « en France, en Angleterre, en Suisse, en Prusse, en Hollande, « en Belgique, en Autriche et en Italie, dans le but d'appuyer « et d'étendre encore la réforme proposée. »

C'est donc avec un vif intérêt que j'ai vu cette question de l'ortografie préocuper de plus en plus aussi bien la France que les pays étrangers, et particulièremant la Suisse et la Belgique, où de nombreux comités, composés d'homes sérieux et persévérants, se sont doné la mission de réaliser les vœux depuis si longtemps manifestés, même par un grand nombre de membres de l'Académie française (2).

Je ne pouvais rester indiférant à ce mouvemant, et tout en signalant le péril d'entreprises *fonografiques* qui, partant d'un

(1) Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix*, t. II, 10 juin 1870; Rapport de M. Aristide Faidherbe.

(2) Il sufira de citer, parmi les anciens membres de l'Académie, Corneille, Bossuet, Dangeau, Choisy, l'abbé Girard, l'abbé de Saint-Pierre, Duclos, Beauzée, de Wailly, Voltaire, François de Neufchâteau, Domergue, Volney, Destutt de Tracy, Daunou et d'autres encore, parmi lesquels tout dernièremant Sainte-Beuve et M. Littré.

L'Académie des Inscripcions et Belles-Lettres compte aussi un nombre

principe radical, auraient compromis par un eccès de zèle d'aussi généreux éforts, c'est sur votre invitacion et celle des comités de Genève et de Lausanne que je me suis permis quelques avis fondés sur une longue expériance.

Je rapèlerai que déjà en 1829 la réforme de l'ortografie préocupait les esprits, et que le public prenait un vif intérêt à la levée de boucliers, un peu tumultueuse, qui se fit alors pour l'obtenir. L'Académie elle-même paraissait disposée à acueillir favorablemant des demandes renfermées dans de justes limites, lorsque l'audace et même l'inconvenante conduite de M. Marle à l'égard du secrétaire perpétuel de l'Académie française, M. Andrieux, ce littérateur aussi savant que spirituel, dont l'esprit fin et logique était porté à adérer à quelques amélioracions qu'il aurait pu présanter à l'Académie et faire adopter, causèrent un reviremant complet dans les heureuses disposicions de l'Académie et refroidirent le public. On peut même dire que si l'Académie s'est montrée en dernier lieu aussi persévérante dans sa résolucion et si impassible à mes solicitacions, c'est à ce souvenir qu'on doit surtout l'atribuer. Quelques voix cepandant se sont élevées contre cette immuabilité, et je ne saurais trop regréter que la longue et douloureuse maladie, suivie de la mort prématurée, de M. Sainte-Beuve, m'ait privé du principal soutien que j'avais trouvé chez quelques membres de l'Académie française. J'ai été témoin de ses regrets de ne pas voir l'Académie marcher dans la voie du progrès, conformémant à ses ancienes tradicions, et c'est en parlant des réformes que je proposais et de la nouvèle édicion du Diccionaire, qu'il exorta l'Académie à « oser le plus possible » et n'hésita pas à dire : « M. Didot a raison, et mille fois raison, mais depuis « quand a-t-il suffi dans les choses humaines, et même dans les

considérable de partisans de la réforme; celui des gramairiens, des litérateurs et des imprimeurs serait infini.

Parmi nos anciens poètes, il sufira de nomer Ronsard et Baïf, et parmi les filosofes, Ramus et Descartes.

« choses littéraires, d'avoir cent mille fois raison? C'est déjà « beaucoup quand on ne vous donne pas tout à fait tort (1). »

Je ne saurais donc trop féliciter les comités de Suisse et de Belgique de s'être successivemant raprochés d'un résultat pratique et qu'il leur est facile d'établir là où l'Académie française exerce une moindre influance. Cet example devra nécessairemant réagir sur nous; mais je ne cesserai de vous le répéter, Monsieur le Présidant : plus les modificacions qu'on introduira dans l'ortografie seront restrintes, plus on aura de chances d'obtenir un acord unanime, sinon dès aujourdui, du moins successivemant, peut-être même plus vite qu'on ne le supose, vu l'urjante nécessité de faciliter la lecture et l'écriture dans notre France si ariérée sous ce raport.

Il se pourait que le Ministre de l'instruccion publique crût de son devoir de concourir à la simplificacion de l'ortografie, au moyen de ses instituteurs primaires qui consacrent un temps si péniblemant employé à l'instruccion de la jeunesse, découragée par les dificultés et les anomalies qui faussent la rectitude de son jugemant. Ne serait-ce pas aussi un devoir pour le gouvernemant, ne fût-ce que sous le raport de l'économie, d'abréger le temps considérable consacré à ces études préliminaires? Pourquoi enfin dégoûter le peuple de s'éclairer par la lecture, maintenant surtout qu'il a tant besoin d'y être encouragé?

Je crois même, à ce sujet, utile de rapeler que François de Neufchateau, membre de l'Institut, ministre de l'intérieur et l'un des membres du Directoire, posait come premier principe, dans ses écrits relatifs à l'instruccion publique dont il s'est tant préocupé, que « *Jamais on n'apprendra à lire aux enfants des pauvres, surtout dans les campagnes, s'il faut con-*

(1) Je crois devoir reproduire à la fin de cet essai l'article fort remarquable de M. Sainte-Beuve, où cet éminant critique a manifesté son opinion sur la nécessité de la réforme de notre ortografie.

sacrer des années entières à cette seule partie de l'instruction ; » il rapelait même, à l'apui de ce principe, que le célèbre Rollin avouait dans son *Traité des Études* (chapitre Ier, § 2) « qu'il serait bien embarassé s'il se trouvait dans le cas d'a- « prandre à lire à des enfants ».

Le momant est venu de prandre un parti : nos malheurs publics nous en font une loi. Il nous faut de nouveaux éforts pour faciliter et maintenir chez les peuples étrangers l'étude de notre langue. C'est ce puissant motif qui m'a décidé à introduire dans cet écrit, come un Essai, les modificacions que je crois pouvoir vous proposer, et que vous atandez pour comancer vos impressions en Suisse.

Dans les observacions que j'avais eu l'honeur de vous adresser, Monsieur le Présidant, lorsque j'ai reçu l'examplaire du *Programe oficiel*, je m'étais borné à quelques points principaux qui m'avaient le plus frapé et sur lesquels j'ai cru devoir apeler plus particulièremant votre atancion; votre lettre du 3 août 1871 me demande d'être plus explicite et cette demande est ainsi précisée :

« Vu l'urgence d'une entente officielle entre les néographes, « pour éviter, ou l'abandon de la réforme par les gens impa- « tients, ou l'anarchie graphique, nous avons décidé de nous « rallier tous à votre projet et de vous prier d'en formuler « exactement le programme qui sera présenté à l'approba- « tion de l'Institut genevois (laquelle n'est pas douteuse), et « qui, dès lors, pourra être signé, par vous d'abord, puis par « le Comité central et l'Institut.

« Ce nouveau programme officiel porterait l'annulation du « précédent, et serait désormais la règle à laquelle devraient « se soumettre tous ceux qui feraient des publications néogra- « phiques. La triple autorité dont il serait revêtu lui donne- « rait assez de valeur pour le faire considérer comme officiel, « jusqu'au futur congrès de philologues compétents. »

Vous témoignez aussi le désir que ce Programe, après que je l'aurai amandé, « conformémant aux quinze ou seize « réformes indiquées, et même avec quelques autres modifi- « cations que je pourrais peut-être y ajouter (car, ajoutez- « vous, si nous faisons un si grand pas vers vous, nous « désirons que vous puissiez nous accorder officiellement « quelques-unes des réformes concédées ou non combattues « dans votre correspondance), » soit imprimé dans notre maison, « ce qui le posera immédiatement dans l'opinion « publique et facilitera sûrement la propagande. »

En me renfermant toujours dans mon rôle de conseiller oficieux, je me bornerai, conformémant à vos intancions, à répondre, article par article, à toutes les proposicions du *Programe*, en complétant les premières observacions auxquelles j'avais cru devoir me restrindre; mais je ne saurais accéder à votre désir de me voir avancer plus avant sur le champ de bataille de la réforme ortografique. Je ne saurais trop le répéter : en ortografie de même qu'en politique on ne doit procéder aux réformes qu'avec prudance et lenteur. Je ne puis donc *oser plus*, et c'est même après mûre réflexion que j'ai cru devoir renoncer à la supression de l'*h* muète au comancemant des mots, me conformant en cela à l'Institut de Genève, qui déclare « qu'on doit se garder le plus possible de troubler « l'ordre dans lequel les mots sont rangés dans les diccio- « naires ».

Sans rapeler ici le grand nombre et l'autorité des savants et littérateurs qui se sont prononcés depuis trois siècles pour la simplificacion de notre ortografie, parmi lesquels figure l'un des plus anciens et des plus hardis novateurs, le grand Descartes, que je dois ajouter au nombre des homes célèbres cités dans mon premier travail, et M. Littré, le plus réçant des membres de l'Académie française, je m'apuîrai dans l'essai que j'ose tenter, sur l'example doné par l'un des derniers secrétaires perpétuels de l'Académie, Duclos, qui non-seulemant a pro-

posé un sistème dont le mien se raproche, mais qui même l'a mis en pratique dans le texte de ses *Remarques sur la grammaire générale et raisonnée* de MM. de Port-Royal (1) et dans ses *Considérations sur les mœurs* (2). Je me bornerai à en citer quelques passages come examples de son ortografie et de la justesse des raisons qu'il done à l'apui :

« Le corps d'une nation a seul droit sur la langue *parlée*, « et les écrivains ont droit sur la langue *écrite*. *Le peuple*, « disoit Varron, *n'est pas le maître de l'écriture come de la* « *parole* (3).

« En éfet, *les écrivains ont le droit*, ou plutôt sont dans « l'OBLIGACION de coriger ce qu'ils ont corompu. C'est une « vaine ostentation d'érudition qui a gâté l'ortografe ; ce sont « des savans et non pas des filosofes qui l'ont altérée ; le peuple « n'y a u aucune part. L'ortografe des fames, que les savans « trouvent si ridicule, est, à plusieurs égars, moins déraiso- « nable que la leur. Quelques-unes veulent aprendre l'orto- « grafe des savans ; il vaudroit bien mieux que les savans adop- « tassent une partie de cèle des fames, en y corigeant ce qu'une « demi-éducation y a mis de défectueus, c'est-à-dire de sa- « vant. Pour conoître qui doit décider d'un usage, il faut « voir qui en est l'auteur.

« C'est un peuple en corps qui fait une langue ; c'est par le « concours d'une infinité de besoins, d'idées et de causes fisi- « ques et morales, variées et combinées durant une succession « de siècles, sans qu'il soit possible de reconoître l'époque « des changemens, des altérations ou des progrès. Souvent « le caprice décide ; quelquefois c'est la métafisique la plus « subtile qui échape à la réflexion et à la conoissance de ceus

(1) Tome IX, page 38, des *Œuvres complètes de Duclos*, in-8°, Paris, Colnet, édicion de 1806.

(2) Amsterdam (Paris), 2 vol. in-12.

(3) C'est aussi l'opinion de Descartes : « C'est en parlant qu'on compose les langues, et non en les écrivant. »

« même qui en sont les auteurs. Un peuple est donc le maître « absolu de la langue parlée, et c'est un empire qu'il exerce « sans s'en apercevoir.

« On peut donc entreprendre de coriger l'usage, du moins « par degrés, et non pas en le heurtant de front, quoique la « raison en ût le droit ; mais la raison même s'en interdit « l'exercice trop éclatant, parce qu'en matière d'usage ce « n'est que par des ménagements qu'on parvient au succès. « Il faut plus d'égars que de mépris pour les préjugés qu'on « veut guérir.

(Duclos, t. IX. *Remarques sur la grammaire*, p. 38.)

« . . . . . J'ai un peu anticipé la réforme vers la- « quèle l'usage tend de jour en jour. Je me suis borné au « retranchement des lètres doubles qui ne se prononcent « point (1). J'ai substitué des *f* et des *t* simples aus *ph* et aus « *th* : l'usage le fera sans doute un jour partout, comme il l'a « déjà fait dans *fantaisie, fantôme, frénésie, trône, trésor*, « et dans quantité d'autres mots.

« Si je fais quelques autres légers changemens, c'est tou- « jours pour raprocher les lètres de leur destination et de « leur valeur.

« Je n'ai pas cru devoir toucher aux fausses combinaisons de

(1) Un peu plus bas Duclos a dit : « Les partisans du vieil usage qui « prétendent que la réduplication des consones sert à marquer les voyèles « brèves, se détromperoient en lisant quelque livre que ce fût, s'ils y fai- « soient atention. Je dois bien conoître l'ortografe du Dictionnaire de « l'Académie, dont j'ai été, en qualité de secrétaire, le principal éditeur, « et je ne crains pas d'avancer qu'on y trouve au moins autant de brèves, « sans réduplication de consones qu'avec cète superfluité. Ceus qui en dou- « tent peuvent aisément s'en éclaircir. M. du Marsais a suprimé dans « son ouvrage sur les Tropes la réduplication des consones oiseuses, et « plusieurs écrivains ont tenté davantage. J'avoue, car il ne faut rien dis- « simuler, que la réformation de notre ortografe n'a été proposée que par « des filosofes ; il me semble que cela ne devroit pas absolument en décrier « le projet. » (P. 46.)

« voyèles, tèles que les *ai, ei, oi*, etc., pour ne pas trop éfarou-
« cher les ieus. Je n'ai donc pas écrit *conêtre* au lieu de *conoî-*
« *tre*, *Francès* au lieu de *François*, *jamès* au lieu de *jamais*,
« *fren* au lieu de *frein*, *pene* au lieu de *peine*, ce qui seroit
« pourtant plus naturel. » (P. 44.)

« On poura trouver extraordinaire que j'écrive il a *u*,
« HABUIT, avec un *u* seul, sans *e*; mais n'écrit-on pas il *a*,
« HABET, avec un seul *a* (1) ? Il seroit d'autant plus à propos de
« suprimer l'*e* come on l'a déjà fait dans il a *pu*, il a *vu* (2),
« il a *su*, que j'ai entendu des persones, d'ailleurs très-ins-
« truites, prononcer il a *éu*. » (P. 47.)

Je terminerai les citacions du secrétaire perpétuel de l'Académie française par cette réflexion si juste et si universèlemant conue, mais méconue par cela même qu'elle est conforme à la raizon :

« Voilà ce qui rend aujourd'hui l'art de la lecture si difi-
« cile, que si on ne l'aprenoit pas de routine dans l'enfance,
« âge où les inconséquences de la métode vulgaire ne se
« font pas encore apercevoir, on auroit beaucoup de peine à
« l'aprendre dans un âge avancé ; et la peine seroit d'autant
« plus grande, qu'on auroit l'esprit plus juste. Quiconque
« sait lire, sait l'art le plus dificile, s'il l'a apris par la mé-
« tode vulgaire. » (P. 41.)

Quiconque a vu un paysan, un étranger, vouloir aprandre à lire dans un âge de raizon, a pu juger de la vérité de cette réflexion et de ses conséquances !

Espérons que le concours si persévérant de la Suisse et de la Belgique ne nous sera pas moins utile que ne le fut au sei-

(1) Robert Étienne et Jean de Tournes, ces deux célèbres imprimeurs, l'un à Paris, l'autre à Lyon, écrivaient il *ha*.

(2) On écrivait autrefois il a *veu*, etc.

zième siècle celui de la Hollande. Mais si, en fait d'innovacions, vous avez le champ plus libre pour oser davantage, je vous invite cepandant, ainsi que le dit Duclos, à ne pas dépasser les limites du possible, afin de ne pas choquer trop ouvertemant des habitudes invétérées.

L'ortografie que je me suis permis d'adopter dans cet écrit est un essai de ce que je crois praticable, sinon dès à présant, du moins dans un avenir très prochain. D'ailleur les modificacions que je propose, parfaitemant logiques, ne me semblent pas moins naturèles et pas plus dificiles à réaliser que le remplacemant de l'*o* par l'*a*, introduit par l'Académie dans la sixième édicion de son diccionaire, imprimée par nous en 1835. Les mots *François*, *Anglois*, *je voulois*, *ils disoient*, *il auroit*, je le *connoissois*, *ils étoient foibles*, ils *paroissoient* (1), etc., nous sembleraient bien bizares si nous les voyions maintenant écrits et imprimés de cette manière ; et cepandant que de voix autorisées se sont alors récriées contre cette innovacion ! Il semblait, à entandre Chateaubriand, Charles Nodier et autres, que c'était l'abominacion introduite dans le sanctuaire !

Quant à l'impression que vous désirez qui soit faite dans notre imprimerie, je ne saurais m'y refuser : elle est ouverte à toute discussion littéraire ; mais mon nom ne saurait y figurer que come imprimeur. Le programe oficiel doit être l'œuvre des comités qui se sont formés en Suisse, en Belgique et en France, c'est-à-dire une œuvre collective où persone n'est nomé come individu. C'est ainsi que le diccionaire de l'Académie est une œuvre collective où chacun se fait des concessions réciproques sans accepter aucune responsabilité.

(1) On n'écrit donc plus : Il faut qu'il *paroisse* dans sa *paroisse*.

Le *Programe oficiel*, avant d'aborder la question des réformes ortografiques qu'il croit oportunes pour le momant, s'empresse de déclarer qu'il conserve l'ortografie actuèle:

1° Aux *noms propres;*

2° Aux *omofones* ou *omonimes*, « afin, dit-il, de ne pas confondre des mots représantant des idées diférantes sous une même intonacion, come *eau, ô, os*, *haut*, *au*, *oh*, *aulx, etc.* »;

3° Aux mots primitifs dont les lettres muètes deviènent *fonétiques* pour leurs dérivés tels que: *plom*b, *plom*ber; *ron*d, *ron*deur, etc.

Cepandant, pour la seconde catégorie de mots, le *Programe oficiel* fait cette réserve qu'on suprimera ou remplacera les lettres inutiles à la distinccion des mots, et, pour doner un example de cette eccepcion, il dit que « pour distinguer « le mot *temps* de ses omofones *tant*, *taon*, *tan* et *tend*, on « poura ramplacer l'*e* par un *a* et suprimer l'*s* quand il n'y a « pas *liaizon eufonique* ».

Toutefois à la page 18 je lis « et du *tamp*, *et* facilitera »... où la liaizon eufonique exijait la présance de l'*s*, ce qu'on a rectifié p. 6, l. 8, en écrivant « *tamps après* », et p. 20, l. 20, « de *tamps et* de place ». Devant une consone le *Programe* écrit *tamp* sans *s:* « En même *tamp* qu'il introduira, » etc.

Cette obligacion tantôt d'ajouter un *s*, tantôt de le suprimer, ofre plus d'inconvéniant que n'en présante le maintien de l'ortografie actuèle de ce mot. *Temps*, qui est un monosilabe, doit donc garder le *p* et l'*s* au singulier come au pluriel:

Le *p*, à cause de ses dérivés *temporel*, *temporaire*, *temporiser;*

L'*s*, parce qu'il est indispansable pour l'eufonie devant une voyèle : *le temps-z-est beau.*

De même que le monosilabe *temps*, le mot *corps* doit conserver l'*s* final à cause de l'eufonie, les *corps-z-animés* et *les corps-z-inanimés*, à moins d'admettre, come on le pro-

pose au mot *temps*, deux ortografies diférantes, pour les cas où le mot suivant comancera par une consone ou par une voyèle.

Si le Comité ne veut pas que ses éforts demeurent stériles, il faut qu'il évite les subtilités et les eccepcions de ce genre qui prêtent flanc à une critique sévère et dont la défaveur rejaillit sur le sistème entier. Il faut donc admettre dans toute sa rigueur la règle suivante :

L'ortografie actuèle sera maintenue pour tous les monosilabes sans eccepcion, quand bien même il en résulterait quelquefois des contradiccions avec les réformes formulées dans le *Programe oficiel.*

J'insiste sur ce point, car les monosilabes sont en quelque sorte des hiéroglifes auxquels il serait dangereux de toucher téméraiemant.

J'arive maintenant à l'analise des proposicions du *Programe oficiel* dans leur ordre successif.

Supression de l'H muète ou non aspirée au comancemant, à la fin et dans le corps des mots.

Dans les deux premières édicions de mes *Observacions* sur le *Programe oficiel*, j'aprouvais cette supression sans aucune réserve. Aujourdui je vois la nécessité de conserver *provisoiremant* l'*h* non aspirée au comancemant des mots pour éviter leur déplacemant dans les diccionaires. Le temps fera le reste, car la supression de l'*h* partout où il ne se prononce pas est très logique; on y est même autorisé par l'example de l'Académie, qui écrit *olographe*, *orge*, *odomètre*, *otage*, *alcyon*, *arpéger*, *erpétologie.* On devra donc se borner pour le momant à la supression de cette lettre au milieu des mots, come

l'a fait l'Académie dans beaucoup de mots où l'*h* figurait : *rapsodie, rétine, cataracte, rose*, etc.; et à la fin des mots en écrivant *almanac*, *bismut*, come on l'a suprimé dans *estomach*. Je n'aprouverai donc pas qu'on écrive *Omes* (p. 10, lig. 18), mais on devrait suprimer dans ce mot la double *m* que n'exigent ni sa prononciacion ni son étimologie (*homo*, en italien *uomo*, en espagnol *hombre*), et écrire *home*, *homes*, come on écrit ses dérivés *homicide*, *bonhomie*, qu'il serait mieux d'écrire *bonomie*, et en se raprochant ainsi du pronom *on*, qui de *homo* s'est écrit *homs*, puis *hom* et enfin *on*.

Quant à la supression de cette lettre parasite dans les signes binaires *th* et *rh*, elle doit s'étendre à tous les mots sans eccepcion, ce qui a été fait par l'Académie pour un grand nombre d'entre eux, come : *auteur*, *trésor*, *trône*, *rapsode*, *rétine*, etc.

L'*h* qui a disparu avec raizon du mot *hermite*, écrit sans le signe de l'aspiracion en grec, et sans *h* en latin (*eremita*, ἐρημίτης), devrait aussi disparaître immédiatemant des mots *huis, huissier*, *huit*, *huître*, puisqu'ils sont écrits en latin *ostium*, *octo*, *ostreum*. Chose singulière, dans *huit* l'*h* est aspirée, dans *huissier* et dans *huître* elle ne l'est pas, mais *huit* come monosilabe doit conserver sa forme.

L'Académie aurait dû suprimer l'*h* dans *misanthrope* puisque Molière de son vivant a toujours fait imprimer son immortèle comédie sous le titre de *Misantrope*. L'un de nos honorables membres de l'Académie française, M. de Rémusat, me disait avoir vu dans sa jeunesse cette pièce ainsi anoncée sur les afiches de la Comédie française, où la tradicion s'était conservée.

L'*h* aspirée ou sonore sera naturèlemant conservée partout; c'est pourquoi on continuera à écrire *cahier*, *bahut*, *cahot*, *cahoter*, etc., d'autant plus que dans ces mots la supression de l'*h* nécessiterait l'emploi du tréma pour figurer la prononciacion, qui serait faussemant représantée si l'on écrivait *caier*, *baut*, *caot*.

2. *Supression de lettres doubles qui ne doivent pas se prononcer.*

C'est la bone prononciacion qui doit nous guider dans la supression ou la conservacion des doubles lettres, et, sauf certains cas où la variété de la prononciacion pourait exiger quelques eccepcions, il sera facile de sortir du désordre actuel.

Sous ce raport, la dificulté réèle n'existe que pour les doubles lettres précédées et suivies d'un *e* muet, come *nouvelle*, *j'appelle*, *banquette, nous projetterons*, etc.

Les partisans du maintien des doubles lettres dans ce cas prétandent que leur emploi indique l'élévacion de la voix sur la voyèle qui précède et que le son en est intermédiaire entre l'acçant grave et l'acçant aigu, plus rapide que l'acçant grave, moins aigu que l'autre. Cette subtilité dans la prononciacion est presque insaisissable et l'usage tend de plus en plus à l'afaiblir.

D'ailleur, on est en droit de demander à l'Académie d'apliquer à toute la série des mots ayant une prononciacion idantique la même ortografie qu'elle avait consacrée pour un certain nombre d'entre eux. Elle écrit déjà : *fidèle*, *modèle*, *discrète*, *secrète*, *écartèlement*, *recèlement*, qu'elle écrivait auparavant avec deux *ll* ou deux *tt;* or, du momant qu'elle a reconu que la prononciacion est grave dans ces mots, elle devrait reconaître qu'il en est de même pour les mots : *nouvelle*, *dentelle* , *banquette*, *nette*, *renouvellement*, *morcellement*, et autres substantifs et adjectifs avec les mêmes terminaizons, qui devraient alors être écrits come les précédants.

Quant aux terminaizons *elle*, *ellent,* dans les verbes, il règne dans le Diccionaire de l'Académie une grande incertitude à cet égard. On y dégagerait peut-être cette règle que, lorsque à l'infinitif il n'y a qu'une *l*, les terminaizons *èle* et *èlent* dans les verbes prènent l'acçant grave, come *geler*, *il gèle*, *ils gèlent*, tandis que les infinitifs en *eller* conservent les deux *ll*

dans les terminaizons des temps, come *chanceler, il chancelle*, etc. Cepandant, come eccepcion au premier cas, nous trouvons *renouveler* et *il renouvelle,* au lieu de *renouvèle; appeler, j'appelle* au lieu de *appèle.* L'Académie écrit *il gèle, il pèle, il décèle, il harcèle, il écartèle, il modèle, il recèle.* Elle ne se prononce pas sur *il ensorcèle, musèle, morcèle,* mais elle écrit avec deux *ll, il attelle, il chancelle, il excelle, il flagelle, il ruisselle,* etc. Ces distinccions sont donc arbitraires.

En résumé, come la prononciacion des mots *il gèle, il modèle,* etc., que l'Académie écrit avec un acçant grave, est idantique avec celle des mots *il renouvèle, il chancèle,* etc., où deux *ll* figurent encore, toutes les terminaizons *elle, ellent* dans les verbes devraient prandre l'acçant grave en suprimant un *l.*

Ce que je viens de dire pour la double *ll* dans les verbes, s'aplique égalemant aux deux *tt.* D'après l'Académie, *acheter* forme *j'achète,* et contradictoiremant les verbes *cacheter, jeter, projeter,* dont la prononciacion est la même, forment *je cachette, il jette, elles projettent.* Il faut aussi remarquer, à ce propos, que l'Académie de 1835, au lieu de marcher dans la voie de simplificacion, à l'example de la cinquième édicion de son Diccionaire qui écrivait *il jète, on projète, elles rejètent,* etc., n'a fait que reculer; et, en outre, ce précédant nous montre clairemant que la double consone maintenue ou rétablie dans la dernière édicion du Diccionaire de l'Académie est souvant une superfluité qu'aucune raizon ne saurait justifier.

Il en résulte qu'on devrait suprimer l'une des doubles lettres quand elle ne se prononce pas, même lorsqu'un *e* muet la précède. Sous ce raport on ne demande pas à l'Académie de faire une *révolucion* dans l'ortografie, come le prétandent les contradicteurs, mais de la *régulariser selon les précédants admis par elle-même,* et de la simplifier, ce qui peut se faire, pour les doubles lettres particulièremant et *sans*

aucun inconvéniant, come l'ont constaté plusieurs académiciens, entre autres Duclos, principal rédacteur de la quatrième édicion du Diccionaire de l'Académie.

La supression de la seconde *l* là où une seule se fait entandre, aura en outre le GRAND AVANTAGE de régler du même coup la question de l'*l* mouillée qui serait représantée par deux *ll*, come chez les Espagnols : question que je dévelope plus loin. Malheureusemant, dans l'état actuel de la prononciacion, il nous est impossible d'atribuer à la double *ll* ce rôle d'une manière invariable, à cause d'une petite série de mots où la présance de la double *ll* est indispansable, mais facile à conaître, parce qu'elle est indiquée par la prononciacion et ne s'aplique qu'au comancemant des mots : come *allégorie*, *alléguer*, *allusion ;* — *collection, collision, collusion*, etc., où la double *ll* se prononce, non come l'*l* mouillée, mais come deux *ll* simples. Ces mots en petit nombre feraient donc l'objet d'une eccepcion à la règle.

Il en serait de même des pronoms *elle, quelle*, *telle*, *celle*, *cette*, *mienne*, *tienne, sienne*, qui conserveraient leur ortografie actuèle ; on peut d'ailleurs les considérer come des monosilabes.

On se demande comant il faudrait acçantuer l'*e* muet qui précède la double lettre après la supression de l'une d'elles et apliquer sur celle-ci l'acçant *grave* ou l'acçant *aigu*. C'est la bone prononciacion qui en sera juge ; on observe pourtant généralemant que l'*e* muet suivi d'une silabe muète a le son grave, et quand il est suivi d'une silabe qui se prononce, prend le son aigu. On écrira donc : *bèle demoisèle*, *la cachète, il eccèle*, *qu'ils flagèlent*, *ils projètent*, et *nous eccélons*, *vous flagélez*, *vous projetez*, — *il s'endète* et *il s'est endété*, etc.

Dans les 13 premières pages du *Programe oficiel*, je ne vois, écrit par un seul *t*, que le mot *litérature* (p. 9, l. 1), auquel il faut conserver les deux *tt*, puisqu'on les fait entandre

dans la prononciacion des mots *littéraire*, *littérature*. Je préfère *lettre* à *lètre;* l'*e* dans *lettre* étant très bref, la voix se jète vivemant sur le premier *t*, puis vient le son du second *t*.

Autant je désire la supression des doubles lettres partout où elles n'indiquent pas une élévacion de la voix, autant je voudrais ne pas les voir disparaître là où elles me semblent et sont en éfet nécessaires afin de ne pas énerver notre langue, qui ne l'est déjà que trop. C'est ce que Henri Estienne reprochait, non sans raizon, en signalant l'influance italiène sur la prononciacion française. C'est pourquoi je regréterais beaucoup la supression de la double lettre *tt* dans le mot *ataqué* (p. 13, lig. 13) où elle est nécessaire pour la bone prononciacion, surtout en poésie. De même que le *Programe oficiel* conserve, avec toute raison, la double *rr* dans le mot *erreur* (p. 12, l. 6), le verbe *attaquer* me paraît devoir garder les deux *tt*, qui indiquent l'élévacion de la voix et de l'acçant. Ainsi dans ce vers de la Fontaine, fable du *Chien et du Loup :*

> L'*attaquer*, le mettre en quartiers,
> Sire loup l'eût fait volontiers;

si on prononce sans une forte acçantuacion le mot *attaquer*, le vers perd son énergie; il en est de même pour la double *nn* dans le mot *empennée* de cet autre vers :

> Mortèlement ateint (1) d'une flèche empennée.

L'infinitif des verbes *mètre* et *admetre* à la p. 29, l. 11, devrait avoir deux *tt; métrons*, p. 40, l. 19, et *permétrait*, p. 30, l. 19, avec acçant aigu, indiquent moins exactemant la prononciacion que les deux *tt*. Dans les deux premiers cas : *mètre* (avec un *e* grave) done un son lourd; dans *admetre* (avec un *e* muet) il devient trop faible; il y a en outre néces-

(1) La prononciacion de *ateindre* n'exige qu'un seul *t* :

> Pense de l'art des vers ateindre la hauteur.

sité de distinguer le verbe *mettre* (*mittere*) du substantif *mètre* (μέτρον, *mesure*), dont la prononciacion difère.

A la page 27, l. 6, le mot *grammaire* est écrit avec une seule *m;* la double *mm* serait préférable.

On doit donc conserver les doublés lettres partout où la bone prononciacion les fait entandre distinctemant, come par example dans les mots suivants :

Accaparer,	*Belligérant,*
Addition,	*Imminent,*
Attacher,	*Innocent,*
Allégorie,	*Irréalisable,* etc.

Je ferai observer à cet égard, come moyen mnémonique, que cette réduplication des consones ne se rencontre qu'entre deux voyèles et généralemant au comancemant des mots, entre la première et la seconde voyèle. La voix s'élève sur la première voyèle et entraîne la première consone, tandis que l'autre se joint à la voyèle suivante, ce qui fait que la prononciacion fait entandre distinctemant la consone redoublée.

3. *Supression de l'U muet après le G dur.*

J'aprouve fort que l'*u* soit suprimé dans les temps de verbes et dans les mots dérivés où le *g* n'est pas suivi de l'*e;* on devra donc écrire, ainsi qu'il est dit p. 15 du *Programe*, je *vogue* et *vogant*, *vogons*, nous *vogâmes*, j'*allègue* et *allégant*, *briguer* et *brigant*, *distinguer* et *distingant*, *distingons*, *léguer* et *légant;* de même que l'on écrit *légataire*, *légation*, *délégation* et non pas *léguataire*, *léguation*, *déléguation ;* on écrit *naviguer* et *navigable* et non *naviguable.*

Cette supression devrait s'étendre aux temps des verbes terminés en *quer* lorsque le *qu* n'est pas suivi de l'*e*, et le *c*, dont le son équivaut à *qu*, le remplace déjà en bien des cas, puisqu'on écrit *aplicable* et *aplication*, *explicable* et *explica-*

tion, *praticable*, *comunication*, *vacant*, *vacation*, etc. Pourquoi ne pas écrire *praticant*, *praticons*, *applicant*, *explicant*, etc. ?

Je lis dans la *Grammaire complète* de M. Poitevin, p. 332 :
« Beaucoup de participes présents changent d'orthographe « en passant à l'état de substantifs ou d'adjectifs, tels sont : « 1° *extravaguant*, *fatiguant*, *intriguant*, qui perdent l'*u* du « radical : *extravagant*, *fatigant*, *intrigant* ; 2° *fabriquant*, « *vaquant*, et *fabricant*, *vacant*. »

L'Académie écrit, en éfet, au participe *suffoquant* et à l'adjectif *suffocant*.

Et contradictoiremant elle écrit au participe *trafiquant* et au substantif *trafiquant* au lieu de *traficant ;* au participe *piquant* et à l'adjectif *piquant* au lieu de *picant*. Elle devrait écrire *inconsécant* come elle écrit l'adjectif *confiscant*.

Ces contradiccions ou eccepcions que les grammairiens sont obligés de signaler surchargent inutilemant la mémoire et rendent encore plus fastidieuse l'étude de la grammaire (1).

4. *Supression du tiret ou trait d'union dans les mots composés, et réunion de deux parties en un seul mot.*

Comme vous le dites bien, si l'on conservait encore quelques doutes sur l'oportunité et sur l'urjance de cette réforme, on n'a qu'à lire les 36 pages que j'ai consacrées à l'étude de cette question dans mon grand ouvrage sur notre ortografie.

5. *Supression de l'E muet et de l'apostrofe dans certains mots composés et réunion des deux mots en un seul.*

J'aprouve la supression de l'*e* muet final du premier mot devant la voyèle comançant le mot suivant et leur réunion en

(1) Voyez mes *Observations sur l'ortografie française*, p. 70 et suivantes, sur les irrégularités des désinances en *ent*.

un seul, come *contramiral*, *contrépreuve*, *contrordre*, etc.; au lieu de *contre-amiral*, *contre-épreuve*, *contre-ordre*, etc.; j'aprouve égalemant pour les cas analogues la supression de l'apostrofe qui remplace l'*e* muet, come dans les mots *entr'acte*, *entr'aider*, *entr'ouvrir*, etc., qu'il serait préférable d'écrire *entracte*, *entraider*, *entrouvrir*, come on écrit *entrevue*, *contrefaçon*, *contredire;* mais je maintiendrais l'apostrofe dans les mots composés avec *grand*, come *grand'croix*, *grand'messe*, *grand'mère*, *grand'tante*, *grand'peine*, *grand'honte*. On ne saurait suprimer le *d* come le fait le *Programe* qui écrit *grancroix*, *granmère*, *grantante*, bien que l'usage n'ait fait qu'un seul mot de la vile *Granville*.

Autrefois cet adjectif était invariable; on l'écrivait donc sans apostrofe; et c'est ainsi qu'il s'est conservé dans les contes de Perrault où le petit Chaperon va voir *sa mère grand* et aussi dans la chanson de Henri IV:

Si le Roy m'avoit doné
Paris, sa *grand ville*.

On ne conserverait donc le trait d'union que: 1° dans les mots composés de deux adjectifs se modifiant réciproquemant, come *Journal politico-littéraire;* 2° pour isoler la lettre eufonique *t*, come dans *y a-t-il? ira-t-il?* A cet égard, je rapélerai encore ce que j'ai dit dans mon ouvrage, qu'on ne devrait pas écrire, come on le fait, *donnes-en*, *poses-y*, ce qui n'indique pas que l'*s* finale est puremant eufonique et ferait suposer que dans toutes les conjugaisons la seconde persone de l'impératif doit avoir une *s*. Il faudrait donc isoler par un trait d'union cet *s* eufonique ou mieux lui substituer un *z*, puisque l'Académie écrit maintenant à *quatre-z-yeux*. On écrirait donc *done-z-en*, *pose-z-y*, etc.

Le trait d'union entre l'adverbe *très* et un adjectif n'a pas de raison d'être, puisque on ne l'emploie pas pour les autres adverbes dans le même cas, come: *bien*, *trop*, *assez*, *fort*.

6. *Supression des quatre lettres* P, E, G *et* S *dans les mots où elles sont inutiles, et quelquefois nuisibles à la bone prononciacion.*

Il serait fort racionel d'écrire *domter*, come l'écrivaient avec toute raizon Bossuet et l'Académie française dans la première édicion de son Diccionaire, et de même *sculture, promt, promtitude, batême, examter, doitier*, etc., pour éviter la fausse prononciacion. Il est pourtant nécessaire de faire quelques eccepcions et de laisser le *p* dans *compte*, à cause de ses homofones *conte* et *comte*, mais on pourait le suprimer dans les dérivés *comter, comtable, comtabilité*, etc., l'uniformité grafique du mot principal et de ses dérivés n'étant pas absolument nécessaire.

Je ne serais pas cepandant d'avis de suprimer le *g* dans *doigt* à cause de son homonime *doit*, ni d'écrire, come le *Programe*, *prontitude* et *examter* avec l'*n;* dans ces mots, deux changemants à la fois auraient l'inconvéniant de choquer l'œil.

Le *Programe* a raison de demander qu'on écrive *assoir*, *sursoir*, *vinsions*, *tinsions*, etc., au lieu de *asseoir*, *surseoir*, *vinssions*, *tinssions*, etc.

Quant à la supression de l'S dans les ternaires *sci*, *sce*, des mots *scie*, *scission*, *sceptre*, etc., je la repousse ainsi que l'a fait l'Institut genevois. J'ai pu manifester le désir de voir le C disparaître du mot *science*, puisque l'Académie l'a suprimé dans *savant*, *savoir*, qu'on écrivait *sçavant*, *sçavoir*, cepandant l'étimologie diférante de *scire* et *sapere* peut justifier le maintien du *c*. Nous avons perdu malheureusement l'ancien et beau mot *sapience*.

7. *Remplacemant du signe binaire* PH *par le signe simple* F.

Malgré l'inconvéniant de déplacer dans les diccionaires les mots comançant par *ph* pour les porter à la lettre F, inconvé-

niant auquel on remédiera par un renvoi, come l'Académie elle-même l'a fait originairemant pour les mots comançant par *ph* et *th* dont elle a modifié l'ortografie, cette réforme est trop indispansable pour n'être pas adoptée. Elle est, come vous le dites bien, « si peu discutable aujourdui, qu'il sufit « de la mancioner ». Aux partisans de ces lettres étimologiques on peut répondre que leur maintien n'intéresse que les savants, qu'il en résulte un désacord avec les lettres simples *f* et *t* qui les remplacent si bien, et qu'enfin nous n'avons pas besoin d'y tenir plus que les Italiens, les Espagnols et autres.

Les Oriantaux ont une grande dificulté pour prononcer le *ph* et le distinguer du *p* et de l'*f*. C'est ce que j'avais signalé dans mes *Observations sur l'ortografie française*, p. 4, et que m'ont confirmé les ambassadeurs chinois venus en Europe pour étudier notre civilisacion ; encore tout réçamant l'un de de nos oficiers de marine, M. Louro, envoyé de Cochinchine avec la mission de rechercher les meilleurs moyens d'instruire les Annamites, me disait combien nos instituteurs éprouvaient de peine à leur *faire comprandre notre ortografie.*

Au sujet de ce malancontreux *ph*, je rapélerai l'anecdote raportée par l'abé Dangeau, de l'Académie française, l'un des plus chauds défanseurs de la simplificacion de notre ortografie, contre Regnier des Marais, dans les discussions qui ont précédé la première édicion du Diccionaire de l'Académie, en 1694:

« Pourquoi ne pas imiter les Italiens et les Espagnols, qui « n'ont pas cru être obligés à garder l'ortografe latine dans « les mots dérivés du grec? Si l'on avoit toujours usé de cette « sorte, madame de... n'auroit pas été si scandalisée contre « Éliogabale. — Oh! que ces empereurs romains étoient « cruels! s'écria-t-elle un jour en bonne compagnie; ils fai- « soient prendre des paisans et leur faisoient aracher la « langue pour s'en nourir! — Elle venoit de voir un livre qui « disoit que cet empereur mangeoit des pâtés de langues de « *phaisans*, et s'imaginant qu'un *p* se prononçoit toujours *p*,

« elle avoit lu des langues de *paysans* au lieu de langues de « *faisans.* »

8. *Remplacemant du* CH *dur par* C *ou* QU.

Cette réforme ne devrait pas rencontrer d'oposicion, car elle n'atindrait qu'une centaine de mots d'origine grecque et dont la plupart ne sont pas d'un usage très fréquant. J'en ai longuemant parlé dans mon ouvrage sur l'ortografie.

Dans les mots où le CH est suivi d'une consone ou de voyèles *a*, *o*, *u*, on n'aurait qu'à suprimer l' *h*, et écrire : *acromatique*, *anacorète*, *anacronisme*, *arcaïque*, *arcange*, *caos*, *cronique*, *éco*, *psicologie*, *tecnique*, etc., come on écrit *caractère*, *mélancolie*, etc., qu'on écrivait jadis : *charactère*, *mélancholie*. Les mots qui se trouvent dans cette catégorie sont au nombre d'une cinquantaine, dont la moitié apartiènt au langage sciantifique. Par des raizons de haute convenance, on pourait faire eccepcion pour le mot *Christ* et ses dérivés, quoique les Italiens, les Espagnols et les Portugais écrivent *Cristo*. On ne toucherait pas aux noms propres, non plus qu'au mot *chœur*, qui d'ailleur est un monosilabe, et qu'il faut distinguer de son homofone *cœur*. Le mot *chrême*, pour le même motif, serait maintenu.

Pour les mots où le *ch* dur est suivi des voyèles *e*, *i*, j'avais proposé dans mon ouvrage d'en faire entrer *neuf* dans la règle comune en donant à la prononciacion du *ch* le son doux, qu'il prand d'ailleur assez généralemant dans les mots de cette catégorie, come : *archétype*, *archiépiscopal*, *chélidoine*, *chirografe*, *chirografaire*, *chirologie*, *chiromancie*, *conchyliologie* et *lichen*, qu'on écrirait et prononcerait come : *monarchie*, *archevêque*, *chirurgie*, *alchimie*, *architecte*, etc.; on prononce déjà *chirografe* plutôt que *quirografe*.

Il ne resterait que les mots : *archéologue*, *archéologie*, *ecchymose*, *malachite*, *orchestre* et *synecdoche*, dans lesquels on

pourait remplacer le *ch* par le *qu*, et écrire : *arquéologue, malaquite, orquestre*, come on écrit : *monarque, quina*. L'Académie elle-même autorise d'écrire indistinctemant *synecdoche* ou *synecdoque;* quelquefois même on écrit *orquestre*, et on prononce souvant *malachite* plutôt que *malaquite*. On pourait aussi écrire *arkéologie* avec un *k* come dans les mots : *kilograme, kiste, ankilose* et autres.

9. *Remplacemant de l'*Y *par* I, *eccepté dans l'adverbe de lieu, dans le pronom et dans les mots où la bone prononciacion fait entandre deux* I.

Je ne cesserai de réclamer l'adopcion de cette proposicion dont les travaux lexicografiques de l'Académie française ofrent de nombreux précédants.

Dans sa cinquième édicion du Diccionaire, l'Académie écrivait *analise, analiser, analitique*. Il est regrétable qu'après avoir remplacé l'*y* par l'*i* dans tant de mots : *abime, alchimie, cristal, chimie, giratoire, satirique, lui, moi, toi, roi, proie*, etc., elle ait cru devoir rétablir l'*y* à *analyse* et ses composés.

Il n'y a aucun argumant valable en faveur du maintien de l'*y* lorsqu'il représante le son simple de l'*i*, et il serait plus naturel d'écrire *ritme, stile, péristile, sistème, tiran, hiperbole*, etc., come on écrit *cristal* et tant d'autres.

Bossuet écrivait *mistère* et *tiran*. J'ai cité le grand nombre de mots que La Bruyère écrivait par un *i*.

C'est sous le titre de *Psiché* et de *Cupidon* que La Fontaine écrit son livre, et non *Psyché*, et si l'on imprimait sa pièce de vers aux *Nimfes de Vaux* avec son ortografie, on verrait avec étonemant combien elle difère peu de l'anciène simplicité de nos vieux manuscrits.

10. *Remplacemant du* G *par* J *et du digrame* GE *par le monograme* J.

Malgré tout mon désir de voir le *g* doux remplacé par le *j*, je craindrais de trop défigurer l'ortografie habituèle; et, puisqu'on est acoutumé à épeler

ga, ge (je), gi (ji), go, gu,

de même qu'on épèle

ca, ce (se), ci (si), co, cu,

conservons cette épélacion et écrivons *étrangère et logique*, et non *étranjère* et *lojique*.

Le *Programe oficiel* ne conserve au *g* le son du *j* que dans les noms de lieu et de nacion; il écrit donc *Belgique*, *Génevois*, *Egipcien* (1). Mais s'il faut aprandre que dans les noms de lieux, de nacions, et de persones, *Gédéon*, *Girodet*, *Genève*, le *g* prand le son du *j* lorsqu'il est suivi de l'*e* ou de l'*i*, autant conserver la règle générale pour l'épélacion du *g* doux devant *e* et *i* que recourir à cette eccepcion : l'une n'est pas plus dificile à aprandre que l'autre. Le *g* qui a le son dur partout où il n'est pas suivi de l'*e* ou de l'*i* : *fatigant*, *grain*, *règle*, *virgule*, *galère*, *vogant*, *cigüe*, *énigme*, conservera donc, come d'habitude, le son doux devant *e* et *i* : *ouvrage*, *étranger*, *gage*, *original*, *agir* et *Genèse*. On n'adoptera le *j* pour remplacer le *g*, et cela d'acord avec le *Programe*, que lorsque la prononciacion est incorrectemant représantée par *g* devant *a*, *o* et *u*, c'est-à-dire lorsque le *g*, ayant devant ces voyèles le son du *g* doux, exige pour pouvoir prandre le son du *j* l'intercalacion de l'*e* muet, come *urgeance*, *vangeance*, *gageure*, *vergeure*, qu'on devrait écrire come *majeur*, et *enjoler*, *enjoleur*, bien

(1) Par un reste d'habitude, le *Programe* écrit, p. 42, l. 2, *jugera* au lieu de *jujera*.

qu'ils découlent de *geole*; et de même qu'on écrit *goujat*, on écrirait *orjat* et non *orgeat*, et aussi *pijon*, *badijon*, come *donjon*, *goujon*, qu'on écrivait auparavant *dongeon*, *gougeon*. Il en serait de même pour les temps dérivés des verbes terminés en *ger*, partout où le *g* précède les voyèles *a*, *o*, *u*, et on écrirait sens *e* : *nous engajons*, *en engajant*, etc., au lieu de *engageons* et *engageant*.

On objectera que dans ce cas il y aurait deux ortografies diférantes pour le même verbe, selon ses diférantes formes; mais en réalité on ne ferait qu'apliquer aux verbes en *ger* un sistème analogue à celui qui a été adopté pour les verbes en *cer*, où, lorsque le *c* doux se rencontre devant les voyèles *a*, *o*, *u*, sa prononciacion douce était figurée par l'intercalacion de l'*e* muet, et on écrivait : *coman*cer et *nous coman*ceons, *en coman*ceant. Plus tard cet *e* eufonique fut suprimé et remplacé par le *ç*, qui est en résumé une lettre nouvèle; on écrit donc maintenant : *agacer*, *il agaça*, *en agaçant*, etc. Or, puisque nous écrivons *nous traçons*, *il traça*, au lieu de *nous traceons*, *il tracea*, pourquoi ne pas écrire *abréjons*, *abréja*, *en abréjant*, au lieu de *abrégeons*, *abrégea*, *en abrégeant?* M. Sainte-Beuve réclame l'introduction du *c* cédille dans *douçâtre*, que l'Académie écrit *douceâtre*.

Dans mes *Observations sur l'ortografie française*, j'avais proposé, come corolaire de ce sistème, de figurer le *g* doux devant *a*, *o*, *u*, par un *g* de forme particulière surmonté d'un point; mais il vaut mieux, quand le *g* est suivi de son *e* eufonique, adopter le *j*, qui jouera alors le même rôle à l'égard du *g* que le *ç* par raport au *c*. La forme même grafique du *j* n'est qu'une faible modificacion du *g* dont il conserve le signe caractéristique, le jambage; la forme tipografique ne permettant pas de placer une cédille sous le *j*, l'œil ne sera pas plus choqué par cette substitucion qu'il ne l'a été par le *ç*.

11. *Remplacemant de* E *par* A *dans* EN *et* EM *se prononçant* AN, *eccepté au comancemant des mots.*

Le *Programe oficiel* anonce que c'est « avec pluzieurs aca-
« démiciens et avec la grande majorité des instituteurs et des
« néografes qu'il eccepte les nazales EN et EM qui se trouvent
« au comancemant des mots, de la substitucion de l'A à l'E,
« eccepcion qui a pour but d'évitér un chanjemant dans l'or-
« dre actuel de ces mots dans les diccionaires » (p. 25).

J'aprouve fortemant cette décision, et le *Programe* s'y conforme lui-même, car il écrit, p. 4, l. 7, *en;* p. 8, l. 1, *encore;* p. 9, l. 8, *entante;* p. 11, l. 23, *enfin;* p. 21, l. 11, *emprunté;* p. 37, l. 24, *employant.*

Mais, contradictoiremant, je vois qu'il écrit *anchevêtremant*, p. 34, l. 23, et p. 20, l. 2 et ailleur, les mots *ramplacer*, *ramplacemant.*

Puisqu'on a cru devoir, avec raizon, conserver aux nazales *em* et *en* leur ortografie dans tous les mots qui comancent par ces deux lettres et se prononcent avec le son de l'*a*, je crois indispansable, afin d'éviter un trouble trop grand dans les esprits en écrivant de deux manières le mot principal et ses dérivés, d'étendre cette eccepcion à tous ces mêmes mots lorsqu'ils sont composés et précédés d'une seule consone ou d'une voyèle : emporter, *remporter;* enseigner, *renseigner*, tendre et *étendre.* On ne tiendra pas compte des verbes composés où la significacion du mot radical a disparu et de ceux dont la composicion n'est qu'aparante, come *défandre*, qui ne vient pas du verbe *fendre*, tandis que *pourfendre* en dérive; *atandre*, *entandre*, qui ne sont pas composés de *tendre;* mais on conservera l'ortografie de quelques mots precédés d'une préposition : *démembrer*, *démembrement*, *démentir*, *démenti.* Le verbe *aprandre* s'écrira donc avec un *a*, la nazale *en* s'y trouvant au milieu et étant précédée de deux consones.

Voici la liste, dans leur ordre alfabétique, des mots qui composent cette catégorie peu nombreuse.

Lettre B. — Aucun des mots comançant par *bem* ou *ben* ne prènent le son de l'*a*.

Lettre C. — On a dit précédamant qu'en règle générale l'ortografie actuèle des monosilabes devait être maintenue, et par conséquant l'ortografie des mots *cent* et *cens* devra être conservée, ainsi que leurs dérivés *centaine*, *censure*, etc., et en éfet le *Programe oficiel* a écrit *centième*. *Cendre* et *centre* avec ses dérivés : *central*, *concentrer*, ainsi que le mot grec *centaure*, sont les seuls polisilabes où *cen* se prononce *san*.

Lettre D. — Aucun mot comançant par *dem* ou *den* ne se prononce avec le son *a*, eccepté le monosilabe *dent* et ses dérivés *denticion*, *dentiste*, *dentelle*, etc.

Lettre F. — Les deux seuls mots *femme* et *fendre* se prononcent *fame* et *fandre*.

La formacion des dérivés directs, *femelle*, *efféminé*, *féminin*, qu'on ne prononce pas *famelle*, *effaminé*, *faminin*, nécessite la conservacion de l'*e* à *femme ;* ce mot, en outre, est d'un emploi trop fréquant pour n'être pas maintenu dans son anomalie. Quant au mot *fendre*, avec ses dérivés *fente*, *fendiller*, il rentre dans la série de mots auxquels l'eccepcion du *Programe* doit s'étendre.

Lettre G. — Dans six mots seulemant la nazale *en* est précédée de la consone *g :*

gencive ;
gent, d'où *gendarme ;*
gendre (le comité central autorise d'écrire *engendré*) ;
genre ;
gentil, d'où *gentilhomme*, *gentillesse ;*
gentiane.

Lettre H. — Deux mots, *hennir* et *hennissement*. Encore la prononciacion se raproche-t-elle plus souvant du son *e* que du son *a*.

Lettre J. — Dans aucun mot les nazales *em* et *en* ne sont précédées de cette consone.

Lettre L. — Trois mots seulemant: *lendemain*, *lentille* et le monosilabe *lent* et ses dérivés.

Lettre M. — Dix mots et leurs dérivés: *membre*, *membrane*, *mencion*, *mendiant*, *mensonge*, *menstrue*, *mental*, *mentir*, *menthe* (ou *mente* sans *h*, mais avec *e*, pour le distinguer de la *mante*, vêtemant), *menton*.

Lettre N. — Dans aucun mot les nazales *em* et *en* avec le son de l'*a* ne sont précédées de cette consone.

Lettre P. — Dans quatre mots et leurs dérivés la consone *p* précède *en*:

Pencher (1);
Pendre et ses dérivés *pendant*, *pendeloque*, *pendule*, *pension*, *pensionnaire*;
Penser, *pensée*;
Pentecôte.

Lettre R. — Dans la plupart des mots comançant par *rem* et *ren*, la lettre *r* est un signe qu'on pourait apeler réduplicatif, destiné à modifier le mot primitif. Ainsi: emplir, *rem-*

(1) Ce mot n'étant pas dérivé du latin, devrait être écrit *pancher*. Bossuet, dans son manuscrit autografe, écrit *panchant*. Le remplacemant de l'*e* par l'*a* est tèlemant naturel que Bossuet, dans ses manuscrits autografes que j'ai examinés, écrit ainsi : *contant, contanter, contantemant, atantif, atantions, atandre, atanter, assambler*. Toujours il écrit *vanger, vangeance*, come Corneille et tous les écrivains du siècle de Louis XIV. (Voyez mes *Observations sur l'ortografe ou ortografie française*, p. 73, 131 et 309.)

plir; enchérir, *renchérir;* enfermer, *renfermer*, et tous les mots où la consone *r* n'est qu'une anexe. En voici la série :

Remparer, *remplacer*, *remplir*, *renplumer*, *renchérir*, *rencontrer*, *rendormir*, *renfaîter*, *renfler*, *renfoncer*, *rengainer*, *renforcer*, *rengorger*, *rengraisser*, *renseigner*, *rentoiler*, *rentrer*, *renvoyer*, — *rendre*, *renfort*, *rente*, *renverser*.

On devra assimiler à cette particule *re réduplicative* et *répulsive*, la particule séparative *de : dés*emplir, *dés*enfler, *dés*unir, etc., l'*s* étant simplemant eufonique.

Là lettre S — ofre le peu de mots suivants comançant par *sem* et *sen :*

Sembler, et ses dérivés *semblable*, *ressemblance; dissemblance.*

Sens, monosilabe, et ses dérivés *sensibilité*, *sensible*, *sensualité*, *sensitive*, etc.

Sentir, qui est lui-même un dérivé du monosilabe *sens*, forme *sentance*, *sentancieux*, *sentimant*, *sentine*, *sentinelle*, *senteur*. Dans tous ces mots la nazale *en* se prononce *an*.

La lettre T — ofre les dérivés de temps : *tempérant*, *tempérer*, *tempéramant*, *tempête*, *temporiser*, *temporaire*, et les trois mots temple, tendre et son dérivé *tendron*, tenter et ses dérivés *tentacion*, etc.

Le mot *tente* doit être écrit par un *e* pour le distinguer de *tante*.

La lettre V — ofre : vendredi; venger (1) et ses dérivés *vengeance*, etc.; vent et ses dérivés *ventail*, *ventilateur*, *ventôse*, *ventouse*, *ventre*.

(1) *Venger* et *vengeance* doivent être écrits *vanger* et *vangeance*, ou même *vanjance*. Corneille, de même que Bossuet dans ses manuscrits autografes, et tous les auteurs du siècle de Louis XIV, écrivent ainsi ces mots.

Dans tous les autres cas le remplacemant de *en* par *an* est nécessaire pour éviter les nombreuses dificultés ortografiques, dont j'ai longuemant parlé dans mon ouvrage. On évitera ainsi cette homografie fâcheuse :

un affluent et *ils affluent*,
un expédient et *ils expédient*,
un couvent et *ils couvent*,

en les écrivant un *afluant* et *ils afluent*, un *couvant* et *ils couvent*, etc. Cette réforme, jointe à celle de la substitucion du *j* au *ge* devant *a*, *o*, *u*, aura l'avantage de suprimer cette disparate d'écriture :

astringent et *affligeant*,
abstergent et *assiégeant*,
diligent et *désobligeant*,
émergent et *exigeant*,

qui se trouveront tous écrits *astrinjant*, *aflijant*, *absterjant*, *assiéjant*, *désoblijant*, etc.

Le changemant de *en* en *an* dans les mots où cette silabe est précédée actuèlemant du *c* doux, nécessitera le remplacemant du *c* par *ç*, dans les mots *acçant*, *adolesçant*, *déçant*, *incandesçant*, *innoçant*, *jaçant*, *pubesçant*, *quiesçant*, *réçant*, *il desçand*, qui devront être écrits come *comerçant*, *glaçant*, *menaçant*, *perçant*.

On ne doit point oublier que dans les mots dérivés du latin où nous laissons figurer l'*e*, cette voyèle était prononcée *e* par les Latins, mais maintenant qu'elle a pris le son de l'*a* dans ces mêmes mots, c'est un *a* qui doit lui être substitué, conformémant à notre prononciacion. Ainsi par example, le mot *testamentum*, devenu français, doit être écrit non *testament*, mais *testamant* ; si les Italiens l'écrivent avec raison *testamento*, c'est qu'ils ont conservé la prononciacion latine de l'*e*.

Dans toutes les édicions des célèbres *Avantures de Télémaque* publiées du vivant de Fénelon et même longtemps après

sa mort, et dans un grand nombre d'ouvrages contemporains et postérieurs, c'est ainsi que ce mot est écrit, et aussi le mot *avanturier* (1).

En écrivant *aventure,* on croirait que, puisqu'on écrit *avenir* dérivé égalemant de *venire*, on devrait prononcer *avanir* et non *ave-nir;* mais il faut savoir que d'après une règle de grammaire *en* et *em* devant une voyèle perdent le son nazal et doivent se prononcer *e*. En écrivant, selon le *Programe*, par *a* les *e* qui se prononcent *a*, cette règle disparaîtra, et nous prononcerons et écrirons, come Fénelon, Corneille, Racine et tous les écrivains du dix-septième siècle, *avanture*.

12. *Remplacemant de l'S doux par Z.*

Il serait en éfet désirable que partout où l'*S* se prononce come *Z*, cette dernière lettre lui fût substituée. Mais je n'ose encore risquer cette modificacion, quoique quelques-uns écrivent avec raizon *hazard*, *magazin*, et qu'on lise dans Ronsard, Baïf et autres: *artizan*, *rozeau*, *razoir*, etc. Corneille écrit *cizeaux*... Bossuet écrit « *vous oziez* ». C'est ainsi que j'ai vu ce mot écrit par lui dans ses manuscrits autografes. Certes, l'esprit ferme et logique de Bossuet n'aurait pas hésité à simplifier l'écriture, peut être aussi hardimant en pratique que Descartes le déclare en principe; ce mot *oziez* ainsi écrit par Bossuet en est la plus forte preuve non pas seulemant par l'emploi du *z*, mais bien plus par celui de l'*o* au lieu de *au* que lui conseillait le latin *ausum*.

Ausi omnes immane nefas ausoque potiti.

Mais ne voulant pas établir un schisme dans l'Académie, et cédant à l'influance toute puissante du secrétaire perpétuel Régnier des Marais, il se contanta de modifier en quelques points l'ortografie des cahiers primitifs (2).

(1) *Avantures de M. d'Assoucy; — Avantures de Fœneste, etc.*
(2) Voy. mes *Observacions sur l'ortografie française,* p. 9 et 121.

L'Académie a conservé le *s* dans un grand nombre de mots, et il est regrétable qu'elle n'écrive pas come La Bruyère : *carrouzel*, *cizelé*, *embrazement*, *magazin*, et come La Fontaine : *trézor*, *plaizir*, *dézir*, *prézent*, etc.

Du momant que l'Académie écrit *nez*, avec un *z*, elle devrait faire de même pour ses dérivés : *nazal*, *nazeau*, *nazillard*, *naziller*, qu'elle a tort d'écrire avec un *s*.

Puisque nous écrivons *gazon*, *horizon*, *bronze*, etc., où le *z* figure si bien, je propose pour le momant d'étendre cette substitucion aux substantifs terminés en *son* où l'*s* a le son du *z* bien prononcé, et dont plusieurs se trouvent déjà écrits et imprimés avec un *z*. On écrirait donc : *bizon*, *blazon*, *diapazon*, *cargaizon*, *cloizon*, *comparaizon*, *conjugaizon*, *déclinaizon*, *inclinaizon*, *démanjaizon*, *floraizon*, *garnizon*, *liaizon*, *livraizon*, *maizon*, *raizon*, *saizon*, *traïzon*, et plusieurs autres, en tout environ cinquante mots.

L'Académie écrit dans toutes ses édicions *lézard*, *lézarder ;* dans sa première et sa seconde édicion, elle écrivait de même *hazard*, *hazarder ;* on doit espérer qu'elle rétablira cette ortografie racionèle dans sa nouvèle édicion, et non *hasard*, *hasarder*, puisqu'elle écrit *gaze* et *gazer*.

13. *Remplacemant du signe binaire W par le signe V.*

Ce remplacemant est très racionel, d'autant plus que le *Programe* en eccepte, avec raizon, les noms propres. On écrira donc *vasistas*, *varrant*, etc.

14. *Remplacemant des digrames Æ et Œ par les signes simples E ou É suivant la prononciacion.*

« Le diccionaire de Boiste renferme, dit le *Programe*, cinquante-deux mots comançant par OE et dix-sept par Æ. »

Mais le diccionaire de l'Académie ne contient plus aucun mot comançant par *Æ*. Partout l'*e* simple a remplacé l'*Æ* : *égide*, *esthétique*, *énigme*. C'est seulemant dans sa première édicion que l'Académie écrivait *œolipyle* (1), *æquateur*, *æquinoxe*, *æquivoque*.

Sur les vingt-un mots comançant par OE qui figurent encore au Diccionaire de l'Académie, deux sont des monosilabes : *œil* et *œuf*, qui ne sauraient être modifiés. Parmi les autres, dont plusieurs sont des dérivés, il en est qui doivent conserver le digrame *œ*, à cause de la prononciacion, come *œillet*, *œillade*, *œillère*, *œilleton*, *œillette*. Mais on peut, conformémant à ce qu'a fait l'Académie pour l'*œ*, modifier de même le reste des mots où l'*œ* peut être remplacé par un *e*, et qui, si l'on en eccepte *œuvre*, sont tecniques ou d'un emploi relativemant restrint, tels que : *œcuménique*, etc.; on écrirait donc *écuménique*, *édème*, *énologie*, *énomancie*, *énomètre*, et quelques autres, come on écrit *économe*, *économie*, *épopée*, *le Pécile*, *Phébus*, *Phénicie*, *Phénix*, *Béotiens*.

Le mot *la peine* (ποινή en grec, *pœna* en latin) devrait être écrit *la pène*, puisque nous écrivons *pénal*, *pénible*, et come nous écrivons correctemant *la cène* et *cénobite* (κοινός, κοινοβιότης).

Le digrame *œ* au milieu des mots ne se trouve, je crois, que dans les monosilabes, come : *bœuf*, *sœur*, *vœu*, etc., qu'on doit laisser intacts en vertu de la règle générale pour les monosilabes. Les dérivés : *bovine*, *bouvier*, *votif*, conservent l'*o*.

Je ne saurais donc adérer sous ce raport au vœu exprimé dans le *Programe*, sauf pour les quelques mots mencionés plus haut.

(1) Ce mot est l'un de ceux que les membres de l'Académie seraient pour la plupart fort embarassés d'écrire sans avoir recours au Diccionaire.

15. *Remplacemant de X par C devant le C doux.*

J'aprouve cette proposicion restrinte. Dans l'état actuel l'*x* se prononce de quatre manières diférantes :

1° come *k* ou *c* dur, ce qui a lieu lorsqu'il est suivi du *c* doux : *excès*, *excepté*, *excellent*, *excessif*, et dans ces cas on pourait, d'acord avec le *Programe*, lui substituer son équivalant, le *c*, et écrire *eccès*, *eccepté*, *eccélant*, *eccessif*, come on écrit : *accès*, *succès*, etc. On serait ainsi en conformité grafique avec les autres langues romanes où dans ces mêmes mots l'*x* latin a été remplacé par deux *c*.

2° come *ks* ou *cs* : *exposé*, *expier*, *exclusion*, *excomunicacion*, *xilographe*.

3° come *gz* : *example*, *exagérer*, *exiger*, *Xavier*.

4° come deux *s* : *Bruxelles*, *bruxellois*.

Dans les trois derniers cas, l'*x* doit être conservé come représantant le son *double* par un signe *simple*, l'*x*.

Pour être d'acord avec cette règle, il faudrait substituer deux *c* à l'*x* dans les substantifs terminés en *xion* et écrire : *fleccion*, *fluccion*, *réfleccion*, etc., le *c* figurant déjà dans les mots du même radical : *fléchir*, *fluctuacion*, *réflecteur*. Cette ortografie se trouverait d'acord avec celle des mots : *ficcion*, *conviccion*, *correccion*, etc., qu'on écrirait ainsi en vertu du remplacemant proposé du *t* par le *c* lorsque le *t* a le son du *c* doux. Ce sistème a d'ailleur été mis en pratique au XVIe siècle dans la célèbre imprimerie de De Tournes, à Lyon. (Voy. p. 47.)

16. *Remplacemant de X par S à la fin des mots pluriels.*

Les mots *loi*, *clou*, *bambou*, *coucou*, sont écrits maintenant par l'Académie avec un *s* au pluriel ; il n'y a d'eccepcion que pour les sept mots suivants : *chou*, *caillou*, *genou*, *glou-*

glou, *hibou*, *joujou*, *pou*, qu'il conviendrait de faire rentrer dans la règle, en remplaçant, au pluriel, par l'*s* qui en est la marque, l'*x* que rien ne motive. Quant aux mots qui se terminent au singulier par un *s*, ils conservent naturèlemant au pluriel l'ortografie du singulier : *bois*, *poids*, *tapis*, *obus*.

Les mots terminés au singulier en *eau* prènent un *x* au pluriel, *agneau*, *agneaux ; caveau*, *caveaux ; eau*, *eaux* (1). Ceux qui sont terminés en *al*, en *el* et en *ail* transforment cette désinance en *aux* au pluriel : *cheval*, *chevaux ; fondamantal*, *fondamantaux ; journal*, *journaux ; matériel*, *matériaux ; travail*, *travaux ; vitrail*, *vitraux ; bail*, *baux*.

Les substantifs qui se terminent au singulier par un *x* qu'on prononce, le conserveraient au singulier et au pluriel, come *antrax*, *index*, *torax ;* mais, lorsque cet *x* final est muet, il serait plus racionel de lui substituer l'*s*, d'autant plus qu'il reparaît dans les dérivés. Au lieu donc de *choix*, *croix*, *noix*, *poix*, *prix*, *perdrix*, etc., on devrait écrire : *chois*, *crois*, *nois*, *pois*, *pris*, *perdris*, à cause de *choisir*, *croiser*, *noisette*, *poisser*, *priser* (estimer). L'homografie qui en résulterait entre les mots : *la crois* et *je crois*, *le pris* et *il est pris*, etc., n'est pas une objeccion valable, car dans une frase il n'y aurait pas plus de doute entre un substantif et un verbe, qu'il n'y en a dans l'ortografie actuèle pour *le bois* et *je bois*, *un écrit* et *il écrit*, etc.

Quant aux adjectifs terminés par un *x*, il serait mieux, en raizon même de la transformacion régulière de l'*x* en *se* au féminin, de les écrire au singulier par un *s* qu'ils conserveraient au pluriel, et alors *nombreux*, *boiteux*, *fâcheux*, *laborieux*, *amoureux*, s'écrivant avec un *s* à la fin, formeraient régulièremant leur féminin en ajoutant un *e : nombreus*, *nombreuse ; boiteus*, *boiteuse*, etc. ; mais cette réforme ne me semble pas urjante.

Le *Programe*, qui exprime ce dernier vœu dans le but de

(1) La variacion de l'ortografie des dérivés de *aqua* est curieuse ; on voit ce mot écrit d'abord *ieve*, *eve*, *ieau*, *aigue*.

simplifier la règle sur la formacion du féminin, se met en contradiccion avec lui-même en écrivant *nombreuze*, *rigoureuze*, ce qui ne ferait que remplacer une eccepcion à la règle par une autre, si l'on écrivait *nombreus* et *nombreuze*.

17. *Remplacemant du tréma sur l'E par l'acçant grave et par le tréma sur l'U qui précède l'E.*

Cette proposicion est fort juste. Le tréma qui indique la séparacion d'une voyèle de l'autre devrait être réservé pour l'*i* et pour l'*u*, come dans *naïf*, *héroïsme*, *coïncidence*, *stoïque* et *cigüe*, *aigüe*, *traïr* (au lieu de *trahir*), *traïzon*, *traïssant*, qu'on écrirait ainsi come *haïr*, *haïssant*, etc. Pour l'*e* il ne devrait pas être remplacé exclusivemant par l'acçant grave, come le veut le *Programe*, mais aussi par l'acçant aigu : par l'acçant grave lorsque la silabe suivante est muète, come *poème*, *poète*, et par l'acçant aigu dans le cas contraire, come *goéland*, *goélète*, etc.

18. *Remplacemant de CE et de C par SE et S après une consone.*

Du momant où le *Programe oficiel* écrit (p. 23, l. 13) le mot *remplaçait* avec une cédille, et cinq ou six fois le verbe *remplacer* et aussi *renoncer* (p. 6, l. 18 (1), tous deux avec un *c*, il en résulte que le *c* doit être conservé dans tous les mots semblables : *agacer*, *commencer* (comancer), *placer*, *remplacer*, etc. (ils sont environ une quarantaine), et qui emploient la cédille dans les participes *agaçant*, *comançant*, *perçant*, *plaçant*, etc., et dans les passés définis *agaça*, *comança*, *perça*, *plaça*, etc., ainsi que dans les quatre participes *conçu*, *déçu*, *perçu*, *reçu*. Il en sera de même pour leurs composés.

(1) A la page 32, l. 17, du *Programe*, on écrit *renonser* et aussi *déverser* ; mais *déverser* a toujours été écrit par un *s* ; c'est probablemant le mot *divorcer*, mal lu sur la *copie*, qu'on aura imprimé avec un *s*, *divorser*.

Mais le *Programe* écrit *inapersu* (p. 32, l. 8). Puisque nous avons le *ç*, profitons-en, et ne défigurons pas à plaisir dans ces mots l'ortografie habituèle : *comancer*, *comança; apercevoir*, *aperçu;* d'ailleurs le mot *Français* (p. 17, l. 21) est ainsi écrit, avec raison, et non FRANSAIS!

Le *c* cédille devant l'*o* n'est employé que dans dix mots seulemant: *façon*, *garçon*, *hameçon*, *leçon*, *limaçon*, *maçon*, *poinçon*, *rançon*, *tronçon;* — cepandant le mot *garçon* pourrait s'écrire par un *s*, *garson*, le primitif étant *gars*.

Quant à *maçon*, on devrait l'écrire, come l'ont fait Bossuet, Racine, Voltaire et d'autres, avec une double *ss*, *masson*, en le faisant dériver du verbe *masser*.

19. *Remplacemant de ILLI, ILL, IL mouillés, par IL avec tréma.*

On a mis en avant divers sistèmes pour indiquer le son mouillé que prand la lettre *l* simple ou double. « Ramus, dit « le *Programe oficiel*, propoza une virgule sous la lètre *l;* « l'abé de Saint-Pierre préféra le point ; Marle et Féline « choizirent le tilde; le père Buffier propoza une lètre grecque « (λ). L'abé Girard opta pour le tréma sur l'*i*, et M. Firmin « Didot s'est prononcé dans le même sens. »

Un long examen de cette question amena le Comité central, après avoir très-bien exposé les inconvéniants des autres sistèmes, à se ranger à mon opinion, avec cet amandemant de suprimer encore le second *l*.

Je regrète de contrarier les vues du Comité en retirant ma proposicion, mais celle que je vais émettre me paraît préférable. Le sistème qui consisterait à indiquer l'*ll* mouillé par le tréma sur l'*i* précédant, est certes, pris en lui-même, le plus pratique de tous ceux qu'on avait proposés. Il n'en est pas de même de celui du *Programe oficiel*. Le nombre

de mots où la double *ll* est mouillée étant très-considérable, la réforme entraînant la supression d'un *l* produirait un grand changemant dans l'ortografie actuèle et soulèverait des oposicions, d'abord par cette supression, et ensuite par la multiplicité du tréma, dont l'emploi est peu habituel : ces deux changemants à la fois modifieraient trop sensiblemant la figure des mots (1). On se déciderait dificilemant à écrire, come le voudrait le Comité, *fïle*, au lieu de *fille, famïle*, au lieu de *famille*, *il s'habïle*, au lieu de *il s'habille*, et *aigüïle*, au lieu de *aiguille*, où deux trémas se trouveraient l'un à côté de l'autre. En outre, ce tréma sur l'*ï* jouerait alors deux rôles oposés : tantôt il indiquerait la présance de deux sons, tantôt la fusion en un seul, ce qui porterait un certain trouble dans l'esprit, et pourait souvant induire en erreur. Un élève voyant d'un côté les mots *naïvemant*, *baïonète*, etc., où le tréma indique que cette voyèle se prononce séparémant, et de l'autre : *nous travaïlons*, *la bataïle*, *meïleur*, etc., ainsi écrits selon le *Programe oficiel*, pourait croire qu'il faut les prononcer come les précédants : *trava-i-lons, bata-i-le*, *me-i-leur*.

En présance de la dificulté de figurer, sans de graves inconvéniants, l'*l* mouillée soit par un signe particulier (ce qui introduirait une nouvèle lettre ou forme de lettre dans notre alfabet), soit d'après le sistème du *Programe oficiel*, il est préférable de le représanter par le signe binaire actuel, la double *ll*, à l'example des Espagnols, et c'est ce que font les Portugais par *lh* et les Russes par un signe particulier ajouté à la suite de la lettre *l*.

Voici le sistème que je propose et qui obtiendra, je l'espère, par sa simplicité même, l'assantimant général. Sans introduire une nouvèle lettre ou forme nouvèle dans notre alfabet et sans recourir aux deux points sur l'*i* lorsqu'il précède

(1) On sait d'ailleur qu'en tipografie les points sont sujets à se briser.

la double *ll*, on obtiendra le but désiré en adoptant la règle suivante :

« LA DOUBLE LL PRÉCÉDÉE DE L'I PRAND INVARIABLEMANT LE SON MOUILLÉ. »

Jusqu'à présant ce qui avait empêché de recourir à un moyen aussi simple, c'était la confusion résultant de l'ortografie de mots s'écrivant de la *même manière* et se prononçant diféramant, tels sont :

ville et *vrille*,
tranquille et *quille*,
village et *pillage*,
pusillanime et *sillage*,
sillabe et *sillon*,
nullité et *millet*,
pupille et *gentille*,
imbécillité et *faucille*,
million et *billot*,
sibylle et *cheville*,
codicille et *estampille*,
distiller et *fusiller*.
osciller et *habiller*.

Dans ces mots, quoique peu nombreux (une quinzaine), la prononciacion, contrastant avec celle du plus grand nombre, était un obstacle contre lequel avaient échoué tous les sistèmes proposés jusqu'à présant. Le moyen que j'indique fait cesser ce trouble, en restituant à chacun d'eux l'ortografie que leur prononciacion exige, par la supression de la seconde *l*, qui est inutile.

Ainsi les mots ci-dessus s'écriront : *vile* (1), *tranquile*, *vilage*, *pusilanime*, *silabe* (2), *nulité*, *pupile*, *imbécilité*, *milion*, *sibile*, *codicile*, *distiler*, *osciler*

(1) *Vile* est ainsi écrit dans nos anciens manuscrits. Il ne peut ofrir de confusion avec l'adjectif *vile*, sur lequel d'ailleur, conformémant à la prononciacion, on peut mettre un circonflexe. Longtemps on en a mis sur *vite*. Il est des monosilabes qui, s'écrivant de même, ont trois accepcions diférantes : tel est *son*. On écrira donc une *âme vile*, et une *vile*, un *vilage*, un *vilajois*.

(2) La prononciacion du mot *sillabe* est laissée à l'arbitraire par l'Académie, et Duclos écrit *silabe*. Quant au mot *monosilabe*, il serait plus régulier d'écrire *monossilabe* come on écrit *dissilabe*, pour éviter qu'on prononce *monozilabe*. C'est seulemant dans sa dernière édicion que l'Académie a suprimé une *l* à *imbécile*.

L'Académie ne devrait pas écrire uniformémant *moule* et *semoule*. Le son final étant mouillé dans *semoule* doit être écrit *semouille*, comme *rouille*, *quenouille*, *grenouille*, etc.

Come eccepcion à la règle générale , la double *ll* non mouillée devant l'*i* ne restera que dans neuf mots, non compris leurs dérivés, comançant par *ill* et formant une série qui se distingue par cela même et les rend faciles à reconaître; ce sont : *illégal*, *illégitime*, *illétré*, *illicite*, *illuminé*, *illisible* (1), *illuminer*, *illusion*, *illustrer*. Dans ces mots eccepcionels, *ill* ne prand pas le son *mouillé*. Ils rentrent dans la catégorie des mots dont il a été parlé p. 20, où la voix s'élève à leur comancemant et nécessite l'emploi de la double consone, qui se place entre la première et la seconde silabe (2).

En ce qui concerne l'*l* simple finale, qui se mouille étant précédée de l'*i*, elle n'a le son mouillé que :

1° Dans les terminaizons *ail*, *eil* et *euil*, et cela en *règle générale*, sans eccepcion. Il n'est donc pas nécessaire, d'acord avec le *Programe*, de toucher à l'ortografie de ces mots.

2° Mais pour *quelques* mots terminés en *il*, où le *Programe oficiel* croit nécessaire d'*indiquer* grafiquemant l'*l* mouillée, à cause de la diférance de leur prononciacion avec les autres homografes, il cite come examples de l'*l* mouillé : *baril*, *péril*, *gril*, *babil*. Je ferai remarquer que, d'après l'Académie, l'*l* ne se fait plus entandre du tout dans le mot *baril*. Les mots de cette catégorie sont peu nombreux et leur prononciacion est variable et nulemant fixée. L'*l* finale ne se fait pas plus entandre dans *baril* que dans *chenil*, *coutil*, *fournil*, *fusil*, *nombril*, *outil*, *persil*, *sourcil*, où

(1) Quelques persones prononcent et écrivent *inlisible*.

(2) On pourait encore, pour ne pas déroger à la règle générale, placer un tréma sur l'*i* inicial dans ces neuf mots; quelques-uns pouraient même s'écrire avec une seule *l*. On fait sentir très-peu la double *ll* dans *illusion*.

il était mouillé auparavant ; il a même disparu dans l'écriture de *cabri*, *émeri*. Il n'est mouillé que dans les suivants : *avril*, *babil*, *gentil*, *grésil*, *gril*, *péril*, où il finira par ne plus se faire entandre, come dans les autres, ce qui est déjà acompli pour *gentil* et *gril*. D'ailleur, quand bien même cela n'aurait pas lieu, n'est-il pas plus facile d'aprandre ces six eccepcions que de bouleverser l'ortografie ?

Quant aux mots terminés en *il* sonore, on peut s'étoner à bon droit, surtout en ce qui concerne les adjectifs, tels que *civil*, *puéril*, *subtil*, *viril*, *volatil*, qu'ils ne s'écrivent pas au masculin avec *ile*, come *agile*, *fragile*, *fébrile*, *utile*, etc., qui dérivent, de même que les premiers, des adjectifs latins on *ilis*. En écrivant au masculin come au féminin *civile*, *puérile*, *subtile*, *virile*, *volatile*, on éviterait cette contradiccion chocante, et on ferait cesser l'homografie avec les mots terminés en *il* où l'*il* final est ou mouillé ou muet. Rien n'empêcherait d'étendre cette régularisacion aux substantifs terminés en *il*, tout en laissant aux poètes la liberté de suprimer l'*e* muet final, come on le fait pour *encore*, qu'on peut aussi écrire *encor*, de même qu'on écrit *avec* et *avecque*.

Il serait à désirer que la double *ll* ne représantât qu'un *seul son*, et qu'il en fût pour l'ortografie française come pour l'ortografie espagnole, où ce signe binaire se prononce *toujours* avec le son mouillé. Nous gagnerions ainsi un signe nouveau qui manque à notre alfabet. Mais actuèlemant cette unificacion n'est pas possible, à cause d'une petite série de mots où la double *ll* se prononce distinctemant come deux *l* simples, bien que l'usage tende à faire disparaître en général le redoublemant des consones dans la prononciacion. En tout cas, en suprimant le second *l* dans les mots où un seul se fait entandre, come : *bale*, *balotage*, *dale*, *bèle*, *célule*, *nouvèle*,

chandèle, il chancèle, etc. (voyez ci-devant, p. 16), nous nous acheminerons vers cette régularisacion.

Voici les mots, non compris les dérivés, où la double *ll* se prononce come deux *l* simples, et où son maintien est par consécant nécessaire :

Allécher, allègre, allégorie, allocation, allocution, allouer, allusion; — belligérant, belliqueux; — calligrafie, callosité, collatéral, collation, collectif, collision, collocation, colloque, colloquer, collusion; — ellipse, elliptique; — fallacieux, folliculaire; — gallicisme; — hallucination, hellénisme; — malléable; — nullité; — pellicule, polluer; — solliciter, sollicitude; — velléité.

Dans cette catégorie doivent être rangés les neuf mots suivants : *illégal, illégitime, illétré, illicite, illimité, illisible, illuminé, illusion, illustre*, dont nous avons parlé plus haut.

Le *Programe oficiel* propose, avec juste raizon, d'écrire *milion, bilion, miliard*, par une seule *l*. On ferait de même pour *milésime, milier, milimètre*, etc., le primitif étant *mil*. Mais immédiatemant après le *Programe* se contredit en proposant, pour distinguer *billion*, terme d'arithmétique, de *billon*, monaie de cuivre, d'écrire le premier *bilion* et le second *bilon*. Or, il sufit de suprimer une *l* dans le premier ; quant au secónd, par son ortografie actuèle il rentre dans la règle générale sur la double *ll* mouillée.

En ce qui concerne l'adjectif numéral *mil*, dont nous avons deux formes : *mil* et *mille*, la seconde est complètemant inutile ; il convient donc de la suprimer. Pourquoi en éfet deux ortografies pour le même mot? Si nous trouvons bon d'écrire *l'an mil huit cent*, pourquoi ne pas écrire de même *mil francs, mil complimants?* Outre la simplificacion logique, on y gagnerait aussi la supression de l'homonimie avec le mot *mille*, mesure itinéraire, qu'on doit écrire *mile* conformémant à la prononciacion.

20. *Remplacement du Tl doux par Cl.*

J'avais proposé, avec l'autorité de Port-Royal, Douchet et Beauzée, de substituer au *t*, lorsque dans des circonstances eccepcionèles il prand le son doux du *c*, un *t* avec cédille, ce que l'Académie avait été sur le point d'adopter, mais je crois que, conformémant au *Programe oficiel* des Comités suisses et belges, la lettre *c*, qui est l'une des lettres de notre alfabet, peut sans le moindre inconvéniant remplacer le *t* cédille; et en éfet, dans bien des mots il est employé au même usage. Ainsi l'Académie écrit *avaricieux*, *gracieux*, *licencieux*, *précieux*, *révérencieux*, *sentencieux*, *spacieux*, *vicieux*, tandis qu'elle conserve ce *t* sans aucun motif dans *ambitieux*, *captieux*, *factieux*, *prétentieux*, *superstitieux*. Elle écrit contradictoiremant *concordanciel* et *confidentiel*, *négociation* et *initiation*, *circonstanciel* et *pestilentiel; différenciel* et *pénitentiel; chiromancie* et *démocratie; rabdomancie*, et *bureaucratie; négociant* et *patient*.

D'après ces examples et conformémant aux précédants de l'Académie, j'ai démontré, dans mes *Observacions sur l'Ortografie*, § V, la nécessité de remplacer par notre *c* le *t* latin, lorsqu'en se transformant dans les mots français il prand le son de l'*s*. Le Diccionaire de Somaize écrivait *prétieux* (1); Mézeray, dans les cahiers préparatoires (pour le Diccionaire de l'Académie), écrivait *vitieux* et *vitieuse*. Bossuet, dans ses remarques sur les cahiers préparatoires, écrit de même ces mots. Dans les manuscrits autografes de Bussy-Rabutin, je vois toujours écrit : il *licentia* l'armée, le *licentiement* des troupes. Il écrit *antienne maison;* Corrozet et autres écrivent de même *antien*, *antienne* (2).

(1) Mon Diccionaire de Le Ver de 1420 écrit *précieusement, préciosité*.

(2) Pour démonstrer les Dieux bien patients,
Punissant tard l'iniquité humaine,
Venantz sans bruit; certes les antiens
Les ont descriptz avec des bas de laine.

Dans tous ces mots et dans une foule d'autres, l'une des imprimeries les plus célèbres de France, celle de Jean de Tournes, au seizième siècle, a généralisé cet emploi, précédant en cela l'Académie française; voici ce que de Tournes dit à ce sujet :

« Mais touchant l'ortografe, lon ha tenu le meilleur moyen « que lon ha peu, pour les varietez qui sont auiourdhui en la « langue françoise entre les sauans, quant à résoudre si lon « doit suiure la *derivacion* ou la *prononciacion :* mesme, par- « tie par inauertence, partie pour suiure la naïue douceur de « la *prononciacion* françoise, en quelques mots trouuerez « quelquefois vne ou deux laissées, ce que vous plaira sup- « porter et prendre le tout en meilleure part. A Dieu, amis lec- « teurs, qui vous maintienne en sa sainte grâce (1). »

Cette ortografie se retrouve dans plusieurs ouvrages imprimés par Jean de Tournes (2). On y voit ainsi écrits les mots : *récréacion, proteccion, sinificaccion, consommacion, Egypcien, condannacion, rédemcion, créacion, imitacion, mencion, faccion, salutacion, résurreccion, contemplacion*, etc., etc.

L'Académie, qui a remplacé le *c* par l'*s* dans quelques mots, écrit (dans toutes les édicions de son Diccionaire) *extension* par un *s*, tandis qu'elle écrit *prétention* par un *t*. Racine écrivait *prétension*.

C'est la prononciacion française et non pas l'étimologie latine qui doit nous guider et nous faire écrire come les Espagnols, *édicion*, *nacion*, etc., puisque nous prononçons ces mots come eux. Si les Italiens écrivent *edizione, nazione*, ils se conforment avec raizon à leur prononciacion italiène.

(1) *Figures du Nouveau Testament;* Lyon, Ian de Tournes, 1556.

(2) Dans les *Quadrins historiques de la Bible;* Lyon, Ian de Tournes, 1556; — et dans les *Devises héroïques* de Claude Paradin; Lion, Ian de Tournes, 1557.— Un autre imprimeur à Lyon, Thibaut Ancelin, a suivi son example dans l'impression de *l'Arioste françois,* 1580, in-8.

Ils ont raizon, mais est-ce une raizon en France, du moins en ortografie, d'avoir raizon pour n'être pas traité de déraizonable (1)?

En dehors de ces vingt réformes, il en est quelques-unes que le *Programe oficiel* introduit de fait, sans en parler dans son exposé des motifs. C'est ainsi qu'il écrit : *aujourdui*, *d'ailleur*, l'un sans l'*h*, l'autre sans l'*s*, ce que j'aprouve complètemant. Pour *aujourdui*, il n'y a aucune nécessité de le diviser en deux par une apostrofe et d'y laisser subsister la lettre *h*. Pour *d'ailleur*, l'*s* final est superflu, et même contraire à la prononciacion, puisque c'est l'*r* et non l'*s* qui se fait sentir dans les liaizons (2), et je serais même d'avis de suprimer l'apostrofe et d'en faire un seul mot, à l'example de l'adverbe *aujourdui*. L'aglutinacion de tous les adverbes composés come *avant-hier*, *d'abord*, *du reste*, *du tout*, *sans cesse*, etc., serait logique et à désirer. Ces mots exprimant des idées simples ne devraient pas être décomposés dans l'écriture, et il serait temps de faire pour eux ce qu'on a fait pour les autres adverbes du même genre, come : *dorénavant*, composé de *de-ores-en-avant* ou *d'ores-en-avant; ensuite* de

(1) Parmi toutes les irrégularités que j'ai signalées dans mes *Observacions sur l'ortografie française*, j'en ajouterai une que me signale, à l'instant où j'écris ces lignes, un membre de l'Institut, dont l'aïeul, membre de l'Académie française, a plaidé énergiquemant la cause de la simplificacion de l'ortografie (voy. p. 276 à 283 de mes *Observactons*). Ayant eu ocasion de chercher au diccionaire le mot *lombago*, conformémant à la prononciacion et à son analogie avec le mot *lombe*, là où il devait se trouver, il dut recourir à l'étimologie latine pour chercher à *lumbago* le mot que nous prononçons *lombago*. Ainsi, avant d'aprandre à lire, il faut savoir le latin et même le grec; passe encore pour les gens du monde, mais les paysans, mais les gens de nos campagnes auxquels on veut et on doit aprandre à lire! Est-ce possible?

(2) Puisque l'USAGE a fait disparaître dans la prononciacion l'*s* du mot *ailleurs*, l'Académie doit constater cet usage dans l'ortografie de ce mot.

en-suite ; enfin, de *en-fin ; davantage*, qu'on écrivait *d'avantage* come on écrit maintenant *d'ailleurs*. Lorsqu'on fait deux mots de l'adverbe *du tout*, quel travail pour l'esprit de découvrir le sens de cet adverbe en analisant le sens de *du tout !* Bien plus, les adverbes ou locucions adverbiales écrites séparémant ofrent un sens non pas même diférant, mais quelquefois *oposé*. *Sans doute*, écrit séparémant, ofre un sens absolumant négatif; mais, écrit d'une seule pièce, son sens devient dubitatif : c'est donc *un mot*, qui même devrait être écrit *sandoute*, come on écrit *soucoupe, plafond, sourire, supression*, etc.

Comprendrait-on le sens de l'adverbe *beaucoup* si les mots qui le composent étaient séparés?

Le *Programe oficiel* écrit, p. 4, l. 12, *Élémans fondamantaus*.

Je nê saurais aprouver la supression du *t* final dans le pluriel des mots terminés en *ant* au singulier, come *enfant*, etc.

L'Académie, dans sa sixième édicion de 1835, ne craignant pas de se déjuger elle-même, est revenue sur cette supression du *t*, supression qu'elle avait introduite dans sa quatrième édicion de 1762. Elle a donc rétabli au pluriel l'ortografie du singulier dans les mots terminés par un *t*, avec l'addicion de l'*s* final. Elle écrivit, come elle l'avait fait dans ses précédantes édicions, *éléments*, *monuments* et non *élémens*, *monumens*.

Les raizons qui firent adopter ce principe furent longuemant discutées, dans une conférance préliminaire, entre M. Raynouard, secrétaire perpétuel de l'Académie française, mon oncle Pierre Didot et mon père. En éfet, en écrivant *élémans*, *monumans*, on doit suposer que le singulier se termine en *man : éléman*, *monuman*, *aman*, et de même que les mots terminés en *an* forment leur féminin en ajoutant un *e : paysan, paysane ; courtisan*, *courtisane ;* on serait tenté

de croire qu'il devrait en être de même pour *savan*, *prudan*, *méchan*, *confidan*, *imprudan*, *élégan*, *impatian*, *mandian*, etc., du momant où leurs pluriels s'écriraient *savans*, *mendians*, etc. En outre, les dérivés *élémantaire*, *monumantal*, *impacianter*, etc., n'auraient plus leur raison d'être.

Le *Programe oficiel* écrit, p. 27, l. 2, *Restreindre*. Je ne blâme pas d'avoir maintenu *ein* dans l'ortografie de ce mot; mais pourquoi contrarier ici et inutilemant l'étimologie et écrire par *ein* ce qui devrait l'être par *in?* Je m'étone donc que les anciens partisans de l'étimologie aient négligé d'écrire, conformémant au latin : *restrindre*, RESTRINGERE, on écrit *restriction; cindre*, *cinture*, CINGERE (puisqu'on écrit *cintre*, *cintrer*); *contrindre*, CONSTRINGERE (1); *atindre*, ATTINGERE; *findre*, FINGERE; *tindre*, TINGERE; et aussi *pindre*, PINGERE; *pintre*, *pinture*, PICTOR (2), PICTURA.

L'Institut génevois ajoute encore les simplificacions suivantes aux proposicions du *Programe oficiel :*

1° Adopcion de toutes les rectificacions demandées par B. Pautex, dans son livre intitulé : *Errata du dictionnaire de l'Académie française* (2e édicion, 1862).

2° Emploi plus fréquant de l'acçant grave ou aigu pour distinguer les hétérofônes, come *fièr* et *lièr*, *Jupitèr* et *dépiter*, *il devièn*t et *ils dévient*.

3° Emploi du tréma pour distinguer l'*u* muet, come *ubi-*

(1) L'Académie écrit à tort *contraindre, contrainte,* par un *a;* pourquoi cette eccepcion? elle écrit *ateindre, ateinte,* etc.

(2) Ancièmemant, et come on le voit dans le privilège acordé à Jean Cousin et ailleur, il est ainsi désigné : « *maistre pinctre.* »

qüité et *équité*, etc., et de l'acçant grave lorsque l'*u* doit se prononcer *ou*, come *éqùacion*, *éqùateur*, etc.

4° Adopcion du tréma sur l'*i* pour distinguer les dissilabes des diftongues : *nïable* et *diable*, *pïeux* et *pieux*, *gracïé* et *pitié*.

5° Notacion, come en espagnol, de l'exclamacion et de l'intérogacion aux deux bouts de la frase et non pas seulemant à la fin. Quand la frase par sa longueur ne permet pas au lecteur de deviner l'intonacion qu'il doit lui donner en la comançant, cette distinccion est nécessaire.

On ne saurait qu'aplaudir à ces perfeccionemants, qui ne modifient même pas la figure des mots.

Vous voyez, monsieur, combien il est dificile et presque impossible de régulariser complétemant un sistème ortografique sans aporter un trop grand trouble aux habitudes. Arêtons-nous à ce que je crois possible, et c'est ce que je soumets à votre sagacité et à la prudance des comités.

En voyant les amélioracions introduites postérieuremant au sistème ortografique dont le secrétaire perpétuel de l'Académie Duclos nous a doné le modèle et l'example dans les ouvrages qu'il n'a pas craint de publier conformémant à son sistème, on ne doit point désespérer de l'avenir. D'importantes modificacions, qu'il n'a pas osé introduire, ont été enfin admises par l'Académie, sous le patronage il est vrai de Voltaire, et acueillies avec reconaissance par le public. Ce fâcheux emploi de l'*o* au lieu de l'*a*, si contraire à la prononciacion et que cepandant Duclos n'avait osé réformer, nous paraîtrait aujourdui une anomalie bien singulière et l'on s'étone de ne l'avoir pas vu cesser plus tôt. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour d'autres amélioracions demandées par Voltaire, telles que le remplacemant du *ph* par l'*f* et tant d'autres dont il nous done l'example dans sa corespondance et dont on trouve de nombreux similaires dans les autografes de Bossuet,

de La Bruyère, de La Fontaine et de tant d'autres principaux auteurs?

La comparaizon des changemants que notre ortografie a subis et qui sont constatés dans les édicions successives du Diccionaire de l'Académie, prouve que les amélioracions demandées n'ont rien de contraire aux précédants de l'Académie : je me bornerai à cet example :

N° 1. — *Première édicion de l'*ACADÉMIE (1694).

On ne SÇAUROIT trop DESPLORER que l'Académie FRANÇOISE qui ESTOIT MAISTRESSE D'ESCRIRE les mots de NOSTRE langue sans S'ESCARTER, comme il LUY a PLEU de le faire, de l'orthographe nationale, telle qu'elle se MONSTRE dans nos vieux dictionnaires, nos anciens manuscrits et MESME nos anciens AUTHEURS, poëtes et prosateurs des XVe et XVIe siècles, ait CREU devoir partager cet injuste DESDAIN et n'ait pas SCEU résister aux prétentions des SÇAVANTS qui ont voulu REVESTIR NOSTRE langue FRANÇOISE à la romaine et à la grecque. Par ce système, J'OSEROIS dire cette FOIBLESSE, se sont considérablement ACCREÜES les difficultés dont se plaignent les ESTRANGERS; elles DESGOUSTENT les PAÏSANS qu'elles DESTOURNENT de l'ESTUDE et ESLOIGNENT les enfants des ESCOLES.

N° 2. — *Cinquième édicion de l'*ACADÉMIE (1835).

On ne *saurait* trop *déplorer* que l'Académie *française* qui *était maîtresse d'écrire* les mots de *notre* langue sans *s'écarter*, comme il *lui* a *plu* de le faire, de l'orthographe nationale, telle qu'elle se *montre* dans nos vieux dictionnaires, nos anciens manuscrits et *même* nos anciens *auteurs*, poëtes et prosateurs des XVe et XVIe siècles, ait *cru* devoir partager cet injuste *dédain* et n'ait pas *su* résister aux prétentions des *savants* qui ont voulu *revêtir notre* langue *française* à la romaine et à la grecque. Par ce système, *j'oserais* dire cette *faiblesse*, se sont considérablement *accrues* les difficultés dont se plaignent les *étrangers*; elles *dégoûtent* les *paysans* qu'elles *détournent* de *l'étude* et *éloignent* les enfants des *écoles*.

N° 3. — *Proposition en projet.*

On ne saurait trop déplorer que l'Académie française qui était maîtresse d'écrire les mots de notre langue sans s'écarter, *come* il lui a plu de le faire, de l'*ortografie nacionale*, telle qu'elle se montre dans nos vieux *diccionaires*, nos anciens manuscrits et même nos anciens auteurs, *poètes* et prosateurs des XVe et XVIe siècles, ait cru devoir partager cet injuste dédain et n'ait pas su résister aux *prétancions* des savants qui ont voulu revêtir notre langue française à la romaine et à la grecque. Par ce *sistême*, j'oserais dire cette faiblesse, se sont *considérablemant acrues* les *dificultés* dont se plaignent les étrangers; elles dégoûtent les paysans qu'elles détournent de l'étude et éloignent les enfants des écoles.

Ainsi, sur ces cent vingt mots écrits conformémant à l'ortografie de la première édicion du Diccionaire de l'Académie, en 1694, *vingt-huit mots* ont été modifiés par l'Académie elle-même, et *vingt-quatre lettres* ont été suprimées. C'est ce que constate le même texte écrit d'après l'ortografie de la cinquième et dernière édicion de son Diccionaire en 1835.

Le nouveau projet se borne comparativemant au texte de cette cinquième et dernière édicion à la modificacion de *dix mots* et à la supression de *cinq lettres*.

Cette comparaizon prouve qu'on ne saurait accuser le projet de trop de témérité.

L'Académie, après avoir ainsi modifié dans les édicions successives de son diccionaire notre ortografie pour la raprocher de la simplicité des autres langues néolatines, atindra donc dès qu'elle le voudra le but auquel tous les bons esprits aspirent et qui serait si favorable à l'instruccion et à la propagacion de la langue française.

On ne saurait croire combien sont naturèles les modificacions aportées à l'ortografie dont j'ose ofrir un spécimen dans cet écrit. J'en juge par l'example des ouvriers compositeurs qui s'y habituent facilemant au point qu'il leur devièn

dificile de ne pas s'y conformer dans les autres ouvrages qu'ils composent.

Faisons donc des vœux pour que tant d'éforts ne restent pas stériles. C'est à la Suisse, c'est à la Belgique de rompre les entraves de l'habitude. Sur ce terrain vous avez toute liberté; imitez donc l'example de la Hollande au dix-septième siècle; tôt ou tard, plus ou moins, la France, qui vous en saura gré, vous imitera; car enfin la raizon, et je dirai plus, la nécessité nous y obligent; c'est remplir un devoir que de simplifier et régulariser l'ortografie de la langue française.

Je finirai cette lettre en répétant encore une fois avec François de Neufchâteau :

« *Jamais on n'aprendra à lire aux enfants des pauvres, surtout dans les campagnes, s'il faut consacrer des années entières à cette seule partie de l'instruccion.* »

Pour satisfaire au désir que vous m'avez manifesté, Monsieur le Présidant, je crains d'avoir dépassé les limites auxquelles les esprits sages, mais prudants ou timorés, auraient voulu qu'on se bornât; mais les moindres changemants entraînent des consécances auxquelles on ne saurait se soustraire à moins d'eccepcions qui auraient encore plus d'inconvéniants. La confiance dont on a bien voulu m'honorer m'oblijait de redoubler d'éforts, heureux si, une fois engagé dans ce labirinte, j'ai pu quelquefois rencontrer le fil pour en sortir, après bien des tentatives.

Veuillez donc m'excuser auprès de vos honorables collègues du retard aporté à répondre de mon mieux à des questions aussi dificiles, et je dirai mieux, impossibles à résoudre à la satisfaccion générale, et, en me rapelant à leur bienveillant souvenir, agréez, Monsieur le Présidant, l'assurance de ma considéracion la plus distinguée.

AMBROISE FIRMIN-DIDOT.

15 mars 1872.

ARTICLE DE M. DE SAINTE-BEUVE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

INSÉRÉ AU *MONITEUR OFFICIEL* DU 2 MARS 1868 (1)

AU SUJET DES

OBSERVATIONS

SUR

L'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE

PAR M. AMBROISE FIRMIN DIDOT

(1re ÉDITION)

Il se fait en ce moment à l'Académie française une tentative de révolution contre laquelle la majorité de la Compagnie résiste encore; mais il est à croire qu'elle cédera : tranquillisez-vous, c'est une révolution à propos du Dictionnaire. Il y a Dictionnaire et Dictionnaire. Il ne s'agit pas ici du nouveau Dictionnaire de l'Académie, du Dictionnaire *historique*, dont M. John Lemoinne se raillait agréablement l'autre jour, et qui, en dépit des épigrammes, se poursuit avec une sage et patiente lenteur : il s'agit du Dictionnaire *de l'usage*, tant de fois publié, perfectionné, et dont l'Académie a décidé qu'elle allait donner une nouvelle édition, la sixième, qui ne mettrait guère plus de trois années à paraître. En ma qualité d'ancien novateur et révolutionnaire romantique qui est de temps en temps repris d'une velléité de mouvement, j'ai regretté dans ces derniers mois de ne pouvoir aller soutenir à l'Académie la cause de l'innovation; mais elle est soutenue bien mieux que par moi par le respectable et docte M. Didot, l'imprimeur en titre de l'Institut. Ceux qui ne le connaissent que par ses savantes éditions des auteurs anciens, par ses belles éditions des classiques modernes, par les bijoux d'éditions d'Horace ou

(1) Reproduit dans les *Nouveaux Lundis*, tome XI, p. 203 et suivantes, en 1869.

d'Anacréon, par sa traduction de Thucydide qu'il reprend et revoit à soixante-quinze ans avec la vigilance et les scrupules d'un helléniste consommé, ne s'imagineraient point aisément à quel point il est hardi, avancé, presque téméraire, pour les réformes qu'il propose d'introduire dans l'orthographe : et en cela cependant il n'est que logique et conséquent.

Notre langue française vient en très-grande partie du latin. C'est un fait reconnu et que les philologues et critiques qui se sont occupés de l'histoire de la langue et qui ont étudié la naissance de la romane, d'où la nôtre est dérivée, ont mis de plus en plus en lumière. L'un de ces derniers historiens, et qui s'est dirigé d'après la méthode et par les conseils des vrais maîtres, M. Auguste Brachet, a parfaitement exposé (1) cette formation de notre idiome. Mais ce n'est pas du latin savant, du latin cicéronien, c'est du latin vulgaire parlé par le peuple et graduellement altéré, que sont sortis, après des siècles de tâtonnement, les différents dialectes provinciaux dont était celui de l'Ile-de-France, lequel a fini par se subordonner et par supplanter les autres ; lui seul est devenu la langue, les autres sont restés ou redevenus des patois (2). Quand je dis que cette langue romane des XIe et XIIe siècles est sortie du latin vulgaire et populaire graduellement *altéré*, j'ai peur de me faire des querelles; car, d'après les modernes historiens philologues, les transformations du latin vulgaire ne seraient point, à proprement parler, des altérations : ce seraient plutôt des développements, des métamorphoses, des états successifs soumis à des lois naturelles, et qui devinrent décidément progressifs à partir d'un certain moment : il en naquit comme par voie de végétation, vers le Xe siècle, une langue heureuse, assez riche déjà, bien formée, toute une flore vivante que ceux qui l'ont vue poindre, éclore et s'épanouir, sont presque tentés de préférer à la langue plus savante et plus forte, mais plus compli-

(1) *Grammaire historique de la langue française*, par M. Auguste Brachet; 1 vol. in-18, à la librairie Hetzel, 18, rue Jacob.

(2) Je dois pourtant faire observer, afin de mitiger ce que ces assertions paraîtraient à quelques-uns renfermer de trop absolu, que M. Brachet excepte et laisse en dehors de cette génération du latin vulgaire un sixième environ des mots français, dont l'étymologie lui échappe et peut avoir d'autres origines. Les défenseurs des vieilles racines celtiques et indigènes peuvent garder un restant d'espoir de ce côté.

quée et moins naïve, des âges suivants. Je n'ai point à entrer dans cette discussion, ni à chicaner sur cette préférence ; ce que je voulais seulement remarquer, c'est que sous cette première forme lentement progressive et naturelle tous les mots qui viennent du latin et par le latin du grec ont été adoucis, préparés, mûris et fondus, façonnés à nos gosiers, par des siècles entiers de prononciation et d'usage : ils sont le contraire de ce qui est calqué et copié artificiellement, directement. Ils n'ont pas été transportés d'un jour à l'autre et faits de toute pièce, tout roides et tout neufs, d'après une langue savante et morte, que l'on ne comprend que par les yeux, et plus du tout par l'oreille. A ce vieux fonds de la langue française il y a peu à réformer pour l'orthographe. Les mots en ayant été prononcés et parlés par le peuple, des siècles durant, avant d'être notés et écrits, toutes ou presque toutes les lettres inutiles ont eu tout le temps de tomber et de disparaître. Quand ils ont été écrits pour la première fois, ils ne l'ont pas été par des savants. L'usage a donc amené et produit par ce vieux fonds domestique la forme qui, ce semble, est définitive. La difficulté est surtout pour les mots savants et d'origine plus récente, importés à partir du XVIe siècle, depuis l'époque de la Renaissance, et la plupart tirés du grec avec grand renfort de lettres doubles et de syllabes hérissées. Ces mêmes historiens de la langue, et qui l'admirent surtout aux XIIe et XIIIe siècles, dans sa première fleur de jeunesse et sa simplicité, sont portés à proscrire, à juger sévèrement toute l'œuvre de la Renaissance, comme si elle n'était pas légitime à son moment, et comme si elle ne formait pas, elle aussi, un des âges, une des saisons de la langue. M. Auguste Brachet, qui n'est nullement favorable aux néologismes du XVIe siècle, déclare en même temps absurde la tentative qui consisterait aujourd'hui à réduire et à simplifier, en les écrivant, bon nombre des doctes mots introduits alors. « Puisque l'orthographe du mot, dit-il, résulte de son étymologie, la changer, ce serait lui enlever ses titres de noblesse. » Telle cependant n'a pas été et n'est point l'opinion de beaucoup d'hommes instruits et d'esprits philosophiques depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours.

Sans doute l'introduction de la plupart de ces mots s'étant faite par les savants et d'autorité, pour ainsi dire, non insensiblement et par le peuple, ce ne saurait être à la manière du peuple et, comme cela s'est passé pour le premier fonds ancien de mots latins, par une usure lente et continuelle, que la simplification

devra s'opérer. Mais la même autorité qui a importé les mots et vocables scientifiques peut intervenir pour les modifier. Ainsi rien n'oblige d'user perpétuellement de cette orthographe grecque si repoussante dans les mots *rhythme, phthisie*, *catarrhe*, etc. ; et il y a longtemps que Ronsard et son école, tout érudits qu'ils étaient, avaient désiré affranchir et alléger l'écriture courante de cet « insupportable entassement de lettres ». Ils n'y étaient point parvenus.

L'histoire des tentatives faites depuis le XVIe siècle pour la simplification de l'orthographe nous est présentée fort au complet par M. Didot en son intéressant écrit, et il en ressort que pour réussir à obtenir quelque chose en telle matière et pour triompher de l'habitude ou de la routine, même lorsque celle-ci est gênante et fatigante, il ne faut pas trop demander, ni demander tout à la fois.

Joachim Du Bellay le savait bien, lui qui dans son *Illustration et Défense de la Langue*, où il proposait en 1549 tant d'innovations littéraires, n'a pas voulu les compliquer de l'emploi de l'orthographe nouvelle de Louis Meigret qu'il approuvait en principe, mais qu'il savait trop dure à accepter des récalcitrants.

Ces projets de réforme radicale dans l'orthographe, mis en avant par Meigret et par Ramus, ont échoué ; Ronsard lui-même recula devant l'emploi de cette écriture en tout conforme à la prononciation : il se contenta en quelques cas d'adoucir les aspérités, d'émonder quelques superfétations, d'enlever ou, comme il disait, de *racler* l'*y* grec : il avait d'ailleurs ce principe excellent que « lorsque tels mots grecs auront assez longtemps demeuré en France, il convient de les recevoir en notre *mesnie* et de les marquer de l'*i* français, pour montrer qu'ils sont nôtres et non plus inconnus et étrangers. » — Et pour le dire en passant, cette règle est celle qui se pratique encore et qui devrait prévaloir pour tout mot ou toute expression d'origine étrangère. Ainsi pour *a-parte :* un *a-parte,* des *a-parte ;* on l'écrivait d'abord en deux mots, et le pluriel ne prenait pas d'*s ;* mais, l'expression ayant fait assez longtemps quarantaine et ayant mérité la naturalisation, on en a soudé les deux parties, on en a fait un seul mot qui se comporte comme tout autre substantif de la langue, et l'on écrit : un aparté, des apartés. — C'est ainsi encore qu'il est venu un moment où les *quanquam* sont devenus les cancans. Mais les *errata,* bien que si fort en usage et qui devraient être acclimatés,

ce semble, n'ont pu encore devenir des erratas, comme on dit des opéras (1).

Corneille, après Ronsard, apporte à son tour son autorité en cette question de la réforme de l'orthographe. Dans l'édition qu'il donna en 1664 de son *Théâtre* revu et corrigé, il mit en tête un Avertissement où il exposait ses raisons à l'appui de certaines innovations qu'il avait cru devoir hasarder, afin surtout, disait-il, de faciliter la prononciation de notre langue aux étrangers. Ces idées et vues de Corneille, excellentes en principe, me paraissent avoir été un peu compliquées et confuses dans l'exécution. Le grand poëte n'était pas un esprit pratique (2).

Ce qui est certain, c'est qu'une extrême irrégularité orthographique, une véritable anarchie s'était introduite dans les imprimeries pour les textes d'auteurs français au XVIIe siècle : il était temps que le Dictionnaire de l'Académie, si longtemps promis et attendu, vînt y mettre ordre.

Dans la préparation de ce premier Dictionnaire, et dans les cahiers qui en ont été conservés, on a les idées de Bossuet qui sont fort sages et fort saines. Il est pour une réforme modérée. Il est d'avis de ne pas s'arrêter sans doute à l'orthographe *impertinente* de Ramus, mais aussi de ne pas s'asservir à l'ancienne orthographe « qui s'attache superstitieusement à toutes les lettres tirées des langues dont la nôtre a pris ses mots » ; il propose un juste milieu : ne pas revenir à cette ancienne orthographe surchargée de lettres qui ne se prononcent pas, mais suivre l'usage constant et retenir les restes de l'origine et les vestiges de l'antiquité autant que l'usage le permettra.

(1) Chose bizarre ! *errata* employé au singulier est devenu un mot français puisqu'on dit un errata ; et au pluriel il est resté un mot étranger et latin, puisqu'il ne prend pas d'*s* et qu'on écrit des *errata* et non des *erratas*. C'est à des irrégularités de ce genre que les décisions de l'Académie peuvent porter remède.

(2) L'excellent biographe de Corneille, M. Taschereau, tout en voulant bien m'approuver, m'écrit : « Une seule réserve en faveur de Pierre Corneille. Il a été plus pratique que vous ne le dites. Il serait bien bon, pour guider le lecteur dans la prononciation, d'adopter ses deux espèces de lettre *s* sous les deux formes qu'il propose, l'une sonnante et l'autre grave. Il n'y a que ce moyen d'indiquer, par exemple, qu'on doit prononcer différemment deux mots souvent identiques, comme dans cette phrase : « Le vent *est* à l'*est*. »

Le premier Dictionnaire de l'Académie, qui parut en 1694, ne se contint point tout à fait, à ce qu'il semble, dans les termes où l'aurait voulu Bossuet, et l'autorité de Regnier des Marais, qui accordait beaucoup à l'archaïsme, l'emporta.

Ce ne fut qu'à la troisième édition de son Dictionnaire, celle qui parut en 1740, que l'Académie se fit décidément moderne et accomplit des réformes décisives dans l'orthographe. Il y avait eu Fontenelle et La Motte, avec leur influence, dans l'intervalle. Si l'on compare cette troisième édition à la première, elle offre, nous dit M. Didot, qui y a regardé de près, des modifications orthographiques dans cinq mille mots, c'est-à-dire dans le quart au moins du vocabulaire entier. Il se fit un grand abatis de superfluités de tout genre : « des milliers de lettres parasites disparurent. » C'est à cette troisième édition, où pénétra l'esprit du XVIIIe siècle, qu'on dut de ne plus écrire *accroistre, advocat, albastre, apostre, bienfaicteur, abysme, laict, allaicter, neufvaine*, etc.; toutes ces formes surannées et gothiques firent place à une orthographe plus svelte et dégagée. L'abbé d'Olivet eut la principale part dans ce travail; il fut en réalité le secrétaire et la plume de l'Académie ; elle avait fini, de guerre lasse, par lui donner pleins pouvoirs ; il s'en explique lui-même dans une lettre au président Bouhier, du 1er janvier 1736, et l'on est initié par lui aux coulisses du Dictionnaire. Et où n'y a-t-il pas de coulisses, je vous en prie?

« A propos de l'Académie, écrivait-il à son confrère le président, il y a six mois qu'on délibère sur l'orthographe, car la volonté de la Compagnie est de renoncer, dans la nouvelle édition de son Dictionnaire, à l'orthographe suivie dans les éditions précédentes, la première et la deuxième; mais le moyen de parvenir à quelque espèce d'uniformité? Nos délibérations, depuis six mois, n'ont servi qu'à faire voir qu'il était impossible que rien de systématique partît d'une Compagnie. Enfin, comme il est temps de se mettre à imprimer, l'Académie se détermina hier à me nommer seul *plénipotenciaire* à cet égard. Je n'aime point cette besogne, mais il faut bien s'y résoudre, car, sans cela, nous aurions vu arriver non pas les calendes de janvier 1736, mais celles de 1836, avant que la Compagnie eût pu se trouver d'accord. »

Au moment de mettre sous presse, on fut encore arrêté quelque temps, du fait de l'imprimeur :

« Coignard, écrivait l'abbé d'Olivet (8 avril 1736), a depuis six se-

maines la lettre A, mais ce qui fait qu'il n'a pas encore commencé à imprimer, c'est qu'il n'avait pas pris la précaution de faire fondre des E accentués, et il en faudra beaucoup parce qu'en beaucoup de mots nous avons suprimé les S de l'ancienne orthographe, comme dans *despescher*, *teste*, *masle*, que nous allons écrire *dépêcher*, *tête*, *mâle*, etc. »

Le XVIe siècle avait été hardi; le XVIIe était redevenu timide et soumis en bien des choses ; le XVIIIe reprit la hardiesse, et l'orthographe, comme tout le reste, s'en ressentit : elle perdit ou rabattit quelque peu, dès l'abord, de l'ample perruque dont on l'avait affublée. L'abbé de Saint-Pierre, qui fut le premier à réagir contre la mémoire de Louis XIV, faisait imprimer ses écrits dans une orthographe simplifiée qui lui était propre; mais le bon abbé tenait trop peu de compte, en tout, de la tradition, et on ne le suivit pas. D'autres esprits plus précis et plus fermes étaient écoutés : Dumarsais, Duclos, — n'oublions pas un de leurs prédécesseurs, le Père Buffier, un jésuite doué de l'esprit philosophique, — l'abbé Girard, — mais Voltaire surtout, Voltaire, le grand simplificateur, qui allait en tout au plus pressé, et qui, en matière d'orthographe, sut se borner à ne demander qu'une réforme sur un point essentiel, une seule : en la réclamant sans cesse et en prêchant d'exemple, il finit par l'obtenir et par l'imposer.

Cette réforme, toutefois, qui consistait à substituer l'*a* à l'*o* dans tous les mots où l'*o* se prononçait *a*, ne passa point tout d'une voix de son vivant : elle n'était point admise encore dans la quatrième édition du Dictionnaire de l'Académie qui parut en 1762. Tout au plus y avait-on écrit *connaissance*, *connaître*, *ivraie*, jusqu'alors écrits par *o*. Mais ce ne fut que dans la cinquième édition, publiée de nos jours, en 1835, que l'innovation importante, déjà admise par la généralité des auteurs modernes, trouva grâce aux yeux de l'Académie, et que la réforme prêchée par Voltaire fut consacrée.

Il y eut des protestations individuelles remarquables. Charles Nodier, par inimitié contre Voltaire d'abord, par l'effet d'un retour ultraromantique vers le passé, par plusieurs raisons ou fantaisies rétrospectives, continua de maintenir et de pratiquer l'*o*. Lamennais aussi, radical sur tant de points, était rétrograde et réactionnaire sur l'*o* : il affectait de le maintenir. Chateaubriand de même; c'était un coin de cocarde, un lien de plus avec le passé.

Au reste, notre XIXe siècle a présenté sur cette question de l'orthographe, et comme dans un miroir abrégé, le spectacle des dispositions diverses qui l'ont animé en d'autres matières plus sérieuses : il a eu des exemples d'audace et de radicalisme absolu, témoin M. Marle ; une opposition ou résistance soi-disant traditionnelle, témoin Nodier et son école ; un éclectisme progressif, éclairé et assez large, témoin le Dictionnaire de l'Académie de 1835 ; mais, depuis lors, il faut le dire, le siècle ne paraît point s'être enhardi : il y aura de l'effort à faire pour introduire dans l'édition qui se prépare toutes les modifications réclamées par la raison, et qui fassent de cette publication nouvelle une date et une étape de la langue. C'est à quoi cependant il faut viser.

Ne nous le dissimulons pas : il s'est fait depuis quelques années, et pour bien des causes, une sorte d'intimidation générale de l'esprit humain sur toute la ligne. La réforme de l'orthographe elle-même y est comprise et s'en ressent ; on est tenté de s'en effrayer, de reculer à cette seule idée comme devant une périlleuse audace. Tout le terrain gagné en théorie depuis Port-Royal jusqu'à Daunou semble perdu. Nous avons à prendre sur nous pour redevenir aussi osés en matière de mots et de syllabes que l'était l'abbé d'Olivet.

On objecte toujours l'usage ; mais il y a une distinction à faire, et que Dumarsais, dès le principe, a établie : c'est la prononciation qui est un *usage*, mais l'écriture est un *art*, et tout art est de nature à se perfectionner. « L'écriture, a dit Voltaire, est la peinture de la voix : plus elle est ressemblante, meilleure elle est. » Il importe sans doute, parmi tous les changements et les retouches que réclamerait la raison, de savoir se borner et choisir, afin de ne point introduire d'un seul coup trop de différences entre les textes déjà imprimés et ceux qu'on réimprimerait à nouveau ; il faut les réformer, non les travestir. J'ai sous les yeux les deux premiers livres du *Télémaque*, un texte classique, imprimé selon les modifications que M. Didot propose à l'Académie. On peut différer d'avis sur tel ou tel point ; mais mon œil n'est nullement choqué de l'ensemble. Il y a, d'ailleurs, quantité de corrections à introduire dans le nouveau Dictionnaire et qui ne sauraient faire doute un moment. Pourquoi, dans le verbe *asseoir*, l'Académie ne met-elle l'*e* qu'à l'infinitif, et pourquoi, dans le verbe *surseoir*, met-elle l'*e* à l'infinitif et de plus au futur et au condi-

tionnel ? Pourquoi écrit-elle *abattement*, *abattoir*, avec deux *t*, et *abatis* avec un seul ? — Pourquoi *charrette*, *charretier*, avec deux *r*, et *chariot* avec une seule ? — Pourquoi *courrier* encore avec deux *r*, et *coureur* avec une seule ? — Pourquoi *banderole* avec une seule *l*,, et *barcarolle* avec deux ? — Pourquoi *douceâtre* et non *douçâtre*, comme si l'on n'avait pas le *c* avec cédille, etc., etc. (1) ? Le Dictionnaire écrit *ostrogot :* pourquoi alors écrire *gothique ?* Ce sont là des inconséquences ou des distractions qu'il suffit de signaler et qui sont à réparer sans aucun doute.

L'introduction de l'*f* au lieu de *ph* dans quelques mots compliqués est plus capable de faire question. Il est bien vrai qu'autrefois, dans sa première édition, l'Académie avait écrit *phantôme*, *phantastique, phrénésie,* et que depuis elle a osé écrire *fantôme*, *fantastique*, *frénésie*, etc. Osera-t-elle bien maintenant appliquer la même réforme à d'autres mots et faire une économie de tous ces *h* peu commodes et peu élégants, écrire *ninfes*, *ftisie, diftongues*... ? Je vois d'ici l'étonnement sur les visages. Et l'étymologie ? va-t-on s'écrier. Mais cette étymologie, on s'en est bien écarté dans les exemples cités tout à l'heure. Et puis cette raison qu'il faut garder aux mots tout leur appareil afin de maintenir leur étymologie est parfaitement vaine ; car, pour une lettre de plus ou de moins, les ignorants ne sauront pas mieux reconnaître l'origine du mot, et les hommes instruits la reconnaîtront toujours. Ce sont là toutefois des questions de tact et de convenance où il importe d'avoir raison avec sobriété.

Je ne puis tout dire et je ne prétends en ce moment que signaler l'estimable et utile travail, depuis longtemps réclamé, que l'Académie vient d'entreprendre, en l'exhortant (sous la réserve du goût) à oser le plus possible ; car ses décisions, qui seront suivies et feront loi, peuvent abréger bien des difficultés, et, notre génération récalcitrante une fois disparue, les jeunes générations nouvelles n'auront qu'à en profiter couramment.

Une innovation toute typographique que M. Didot propose et qui est aussi ingénieuse que simple, c'est que de même qu'on met une cédille sous le *c* pour avertir quand il doit se prononcer avec

(1) Il y a un fort bon écrit d'un grammairien estimable, feu M. Pautex, *Errata du Dictionnaire de l'Académie* (1862). Ce travail, fait sans aucune malveillance, est un des instruments les plus utiles à avoir sous la main pour l'édition nouvelle.

douceur, on en mette une aussi sous le *t* dans les cas où il est doux et où il doit se prononcer comme le *c* : *nation*, *patience*, *plénipotentiaire*, etc. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir d'objection contre cette heureuse idée toute pratique et qui parle aux yeux.

Je ne fais que poser des questions sans prétendre le moins du monde les résoudre. Il y aura de quoi occuper, on le voit, et passionner innocemment bien des séances de l'Académie. Car, selon la remarque de l'abbé de Choisy, ces disputes sur la langue et l'orthographe ne finissent point ; et il ajoute « qu'elles n'ont jamais converti personne ». Ici pourtant il convient qu'elles aboutissent et que l'on conclue : la moindre partie des réformes proposées sera déjà un progrès, si on l'accepte.

M. Didot, pour revenir à lui, le sait bien : il demande le plus pour obtenir le moins. Sans doute il a raison et mille fois raison; mais depuis quand a-t-il suffi dans les choses humaines, et même dans les choses littéraires, d'avoir cent mille fois raison ? C'est déjà beaucoup si l'on ne vous donne pas tout à fait tort. Il en est de l'orthographe comme de la société : on ne la réformera jamais entièrement ; on peut du moins la rendre moins vicieuse. Parmi les regrets de M. Didot et dont il faut qu'il fasse son deuil, l'un des plus vifs est sur ce mot même d'*orthographe :* en effet il n'y eut jamais de mot plus mal formé. Il fallait dire *orthographie*, comme on dit *philosophie*, *biographie*, *télégraphie*, *photographie*, etc. Que dirait-on si le nomenclateur de ces derniers arts avait imaginé de les intituler la *photographe*, la *télégraphe ?* Mais commettre cette ânerie pour le mot même qui répond juste à bien écrire, convenez que c'est jouer de malheur. L'ironie est piquante. Qu'y faire ? Tous les décrets académiques ou autres n'y peuvent rien. Tirons-en une leçon. Cette espèce d'accident et d'affront qui a défiguré tout d'abord d'une manière irréparable le mot même exprimant l'art d'écrire avec rectitude, nous est un avertissement qu'en telle matière il ne faut pas ambitionner une réforme trop complète, que la perfection est interdite, qu'il faut savoir se contenter, à chaque reprise, du possible et de l'à peu près.

P.-S. J'ai le plaisir d'annoncer que les discussions de l'Académie sur les mots nouveaux ont commencé : dans la séance de jeudi dernier, le premier des mots importants qui se présentait marqué d'un astérisque, *Absolutisme*, a été débattu et ad-

mis. *Radicalisme* le sera aussi. L'Académie est dans la bonne voie (1).

SAINTE-BEUVE.

(1) Je faisais tout ce que je pouvais, on le voit, pour enhardir et pour émoustiller l'Académie; mais je crains bien d'en avoir été pour mes frais: on m'assure que, depuis, elle est retombée à sa timidité naturelle et qu'elle concédera bien peu des réformes désirées. M. Didot n'obtiendra pas même le *minimum* de ses demandes. Oh! le XIXe siècle, à en juger du moins par la tête de la société et de la littérature, est bien peu le fils de son père le XVIIIe. Plus il avance en âge, plus il se *cotonise* et s'affadit. Cela se trahit dans les moindres choses comme dans les plus grandes. Il n'y a de vivace que ce qui est hors cadre. (SAINTE-BEUVE.)

Voici l'opinion émise par M. Littré, réçamant nommé membre de l'Académie française, et dont les travaux lexicografiques sont si remarquables, relativemant à l'ortografie, dans son *Histoire de la langue française* (1) :

« ..... L'orthographe ancienne fournit des renseignements utiles soit sur l'étymologie, soit sur la grammaire; elle fournira aussi, quand on le voudra, de bonnes indications pour la réformation de notre orthographe moderne, qui offre tant de surcharges, d'inconséquences et de pratiques vicieuses. Ainsi l'habitude commune dans les anciens textes de ne pas écrire les consonnes doublées qui ne se prononcent pas, et de mettre *arester*, *doner*, *apeler*, etc., mériterait d'être transportée dans notre orthographe... Ceux qui s'effrayeraient du changement d'orthographe, depuis longtemps ne doivent pas se laisser faire illusion par l'apparente fixité de celle dont ils se servent. On n'a qu'à comparer l'orthographe d'un temps bien peu éloigné, le dix-septième siècle, avec celle du nôtre, pour reconnaître combien elle a subi de modifications. Il importe donc, *ces modifications étant inévitables*, qu'elles se fassent avec système et jugement. Manifestement le jugement veut que

(1) Cinquième édition, p. 327.

l'orthographe aille en se simplifiant, et le système est de combiner ces simplifications de manière qu'elles soient graduelles et qu'elles s'accommodent le mieux possible avec la tradition et l'étymologie. »

OPINION DE DESCARTES SUR L'ORTOGRAFIE.

Je crois devoir ajouter à la liste si considérable des savants et des littérateurs dont j'ai cité les opinions en faveur de la réforme ortografique dans mon livre sur l'*Ortografie*, celle de Descartes, l'un des plus anciens et des plus illustres.

Voici ce que me comunique à ce sujet M. Thurot, membre de l'Académie des inscripcions et belles-lettres :

Descartes ne s'est point occupé précisément de l'ortografie, mais il se déclare partisan de sa simplification, qu'il entendait même devoir être portée fort loin, à en juger par ce qu'il répond à l'un de ses amis qui le questionnait sur quelques points de l'ortografie française :

« S'il faut que j'en dise mon opinion, je crois que si l'on suivoit « exactement la prononciation, cela apporteroit beaucoup plus de « commodité aux étrangers pour apprendre notre langue que « l'ambiguïté de quelques équivoques ne donneroit d'incommo- « dité à eux et à nous. C'est, ajoute-t-il, en parlant qu'on com- « pose les langues plutôt qu'en écrivant (1). »

Mais, tout en raprochant l'écriture de la prononciacion, l'esprit logique de Descartes veut qu'on distingue par une ortografie diférante les mots dont le sens est diférant, bien que la prononciacion en soit idantique.

En 1868, je témoignais, dans mes *Observations sur l'Ortografie* (p. 213), le regret de n'avoir pu découvrir dans aucune bibliothèque publique ou particulière le traité de *l'Ortographe françoise selon la prononciation de notre langue*, que Claude Expilly avait publié à Lyon en 1618 dans le format in-folio.

(1) Voir *Descartes*, Œuvres de Cousin, t. VII, p. 404.

Mes nouvelles recherches n'ont pas été plus heureuses, mais ma bibliothèque a pu s'enrichir d'un volume in-4° de près de 500 pages, imprimé en 1624, à Grenoble, chez Pierre Verdier, imprimeur du Roy et de la cour du Parlemant, intitulé : *Les Poemes de messire Claude Expilly, Conseiller du Roy an son Conseil d'État et Prezidant au Parlemant.*

Voici un example de l'ortografie adoptée par Expilly dans ce gros volume, dédié à Gabrielle d'Estrées.

SONET ADRESSÉ A MESSIRE CLAUDE EXPILLY

PAR ARNAUD.

Comme l'unique oizeau qui renaît de sa çandre,
Voyant de ses vieux ans la saizon aprocher,
Dresse aux rives du Nil un superbe bûcher
De parfums odorans que la Sabée anjandre ;

Comme un cigne anvieilli sur les eaux de Méandre,
Où son âge caduc l'oblige à se cacher,
Avec les plus doux airs qu'il puisse rechercher,
Fait les derniers acçans de ses plaintes antandre :

Ainsi cueillant ses vers par la France semez,
De civete et de musc doucemant parfumez,
Il en fait pour sa tombe un assamblage insigne,

Et nous ramantevant ses regrets infinis,
EXPILLY se dispoze à mourir comme un cigne,
Pour renaître an son livre ainsi comme un phénix.

AUTRE SONET AU MÊME

PAR DU PERIER.

Tout ce qu'un bel esprit peut avoir d'agréable,
Chaque jour, EXPILLY, nous l'admirons au tien,
Et ta gloire se rand an ce point mémorable
Qu'an toutes qualitez il ne te défaut rien.
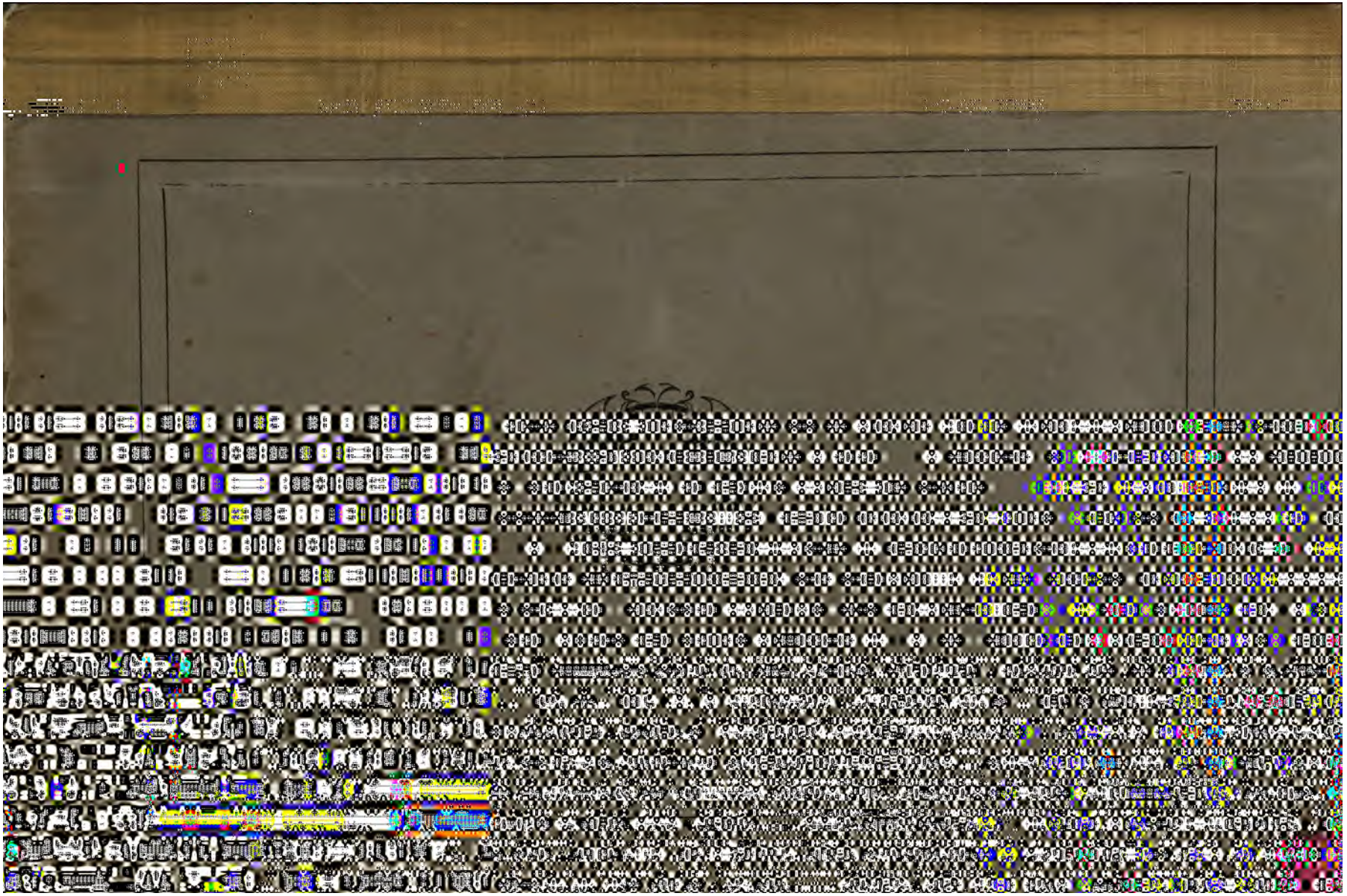
Qui n'a point remarqué cête grâce admirable
Dont tes discours polis ornent ton antretien?
Qui ne voit qu'à çhacun tu te rans adorable
Par le soin dont tu fais randre à chacun le sien?